

Le prix de la loi 86 sera payé aux élections, selon la SSJB

L'organisme invite fortement le ministre Claude Ryan à retirer son projet de loi

GILLES NORMAND
du bureau de La Presse
QUÉBEC

Si trois organisations ethniques ont salué avec satisfaction le projet de loi 86, modifiant la Charte de la langue française, la SSJB de Montréal a donné une note discordante, hier, en invitant fortement le ministre Claude Ryan à le retirer. Sans quoi, le gouvernement Bourassa pourrait en payer le prix politique, a laissé entendre le président Jean Dorion.

Accusant Québec de se livrer à du camouflage en conservant le titre de Charte de la langue française à ce projet qui vise, selon lui, «à mettre l'anglais sur le même pied que le français au Québec», le président de la SSJB a évoqué «plusieurs précédents» et il a mentionné tout particulièrement la loi 63 qui, en 1968, «ouvrait l'école anglaise toute grande aux enfants d'immigrants et que le gouvernement de l'époque avait baptisé trompeusement Loi pour la promotion de la langue française».

«On sait ce qui est arrivé à ce gouvernement», a lancé M. Dorion, faisant allusion à la cuisante défaite de l'Union nationale aux mains de libéraux de Robert Bourassa, en 1970.

Le ministre Ryan a déploré les conclusions tirées par M. Dorion, soulignant qu'elles annihileraient, à tout le moins qu'elles compromettaient sérieusement «le bon effet que son approche analytique avait créé chez plusieurs membres de la commission».

«Quand j'entends M. Dorion conclure que le projet de loi vise manifestement à mettre le français et l'anglais sur le même pied partout au Québec, à glorifier la soumission du Québec à la constitution canadienne, à bilinguiser l'école française, là, franchement, je ne peux pas le suivre», a dit M. Ryan, qui a mis son interlocuteur au défi de démontrer que le document puisse cacher de telles intentions.

Le président de la SSJB a néanmoins annoncé aux membres de la commission que «dans les semaines qui viennent, nous allons nous employer par tous les moyens, avec beaucoup d'autres, à alerter la population aux dangers que comporte ce projet». «Nous espérons toujours que le gouvernement aura le bon sens de le retirer», a-t-il terminé.

«Si Montréal s'anglicise, à indiqué le président de la SSJB aux journalistes, c'est tout le Québec qui en souffrira.» Il voulait ainsi expliquer pourquoi les forces nationalistes allaient tenter de mobi-

liser l'ensemble du Québec contre le projet Ryan.

Le mémoire de la SSJB conclut que l'affichage bilingue dissuadera les immigrants d'apprendre le français, nuira au français comme langue de travail et de service et «nous ramènera au français commercial lamentable d'autrefois, en favorisant la publicité conçue en anglais puis traduite».

Reconnaissant le «lien évident» entre les changements proposés quant à l'affichage et les jugements des tribunaux et l'avis du Comité des droits de l'homme des Nations unies, Claude Ryan exprime quand même des réserves personnelles quant à cette opinion des tribunaux voulant qu'il y ait un lien indéniable entre la liberté de l'affichage et la liberté d'expression.

— Pourquoi ne pas tester la loi? lui a alors demandé Jeanne Blackburn, députée de Chicoutimi et critique de l'opposition péquiste en matière linguistique.

— On ne peut passer notre temps à faire des tests. On le fait depuis de nombreuses années. Je préfère accepter ceci (l'opinion précitée) parce que nous vivons dans une société de loi, a répondu le ministre.

Trois organismes ont ensuite défilé devant la commission pour se dire d'accord avec le projet du ministre Ryan: le Congrès juif canadien (région du Québec), le Congrès hellénique du Québec et le Congrès national des Italo-canadiens (région Québec).

Après avoir mentionné que les Juifs québécois comprenaient le désir de vouloir conserver et mettre en valeur une langue, une culture, une identité, le président du Congrès juif (région du Québec), Manuel Shacter, a insisté sur le fait que toute mesure prise en faveur du renforcement de la langue française, doit être «compatible avec les principes énoncés et avec l'esprit des chartes canadiennes et québécoises des droits et libertés».

Le CJC exprime aussi sa satisfaction devant le retrait de la clause nonobstant.

«Il est important que le visage linguistique du Québec demeure français», a reconnu le coordonnateur du comité sur les relations interculturelles du Congrès hellénique du Québec, Harry Tsimberis.

La communauté grecque ne voit pas dans le projet 86 une invitation au bilinguisme généralisé mais à un bilinguisme «restreint» qui ne saurait affaiblir la francophonie. Elle croit que l'éducation

«devrait permettre à tous les étudiants de bien maîtriser la langue officielle du Québec». «Cependant, nous appuyons également toute mesure ayant comme but de permettre aux étudiants de bien posséder la connaissance de la langue anglaise», précise-t-on.

Cet organisme s'est attiré les félicitations autant des péquistes que des libéraux pour la clarté de son mémoire, et la modération et l'équilibre de son analyse.

S'il conçoit que la législation à l'étude ne peut satisfaire tout le monde, le Congrès national des italo-canadiens l'accueille d'un bon oeil et croit que son adoption sera «bénéfique à long terme pour la société québécoise».

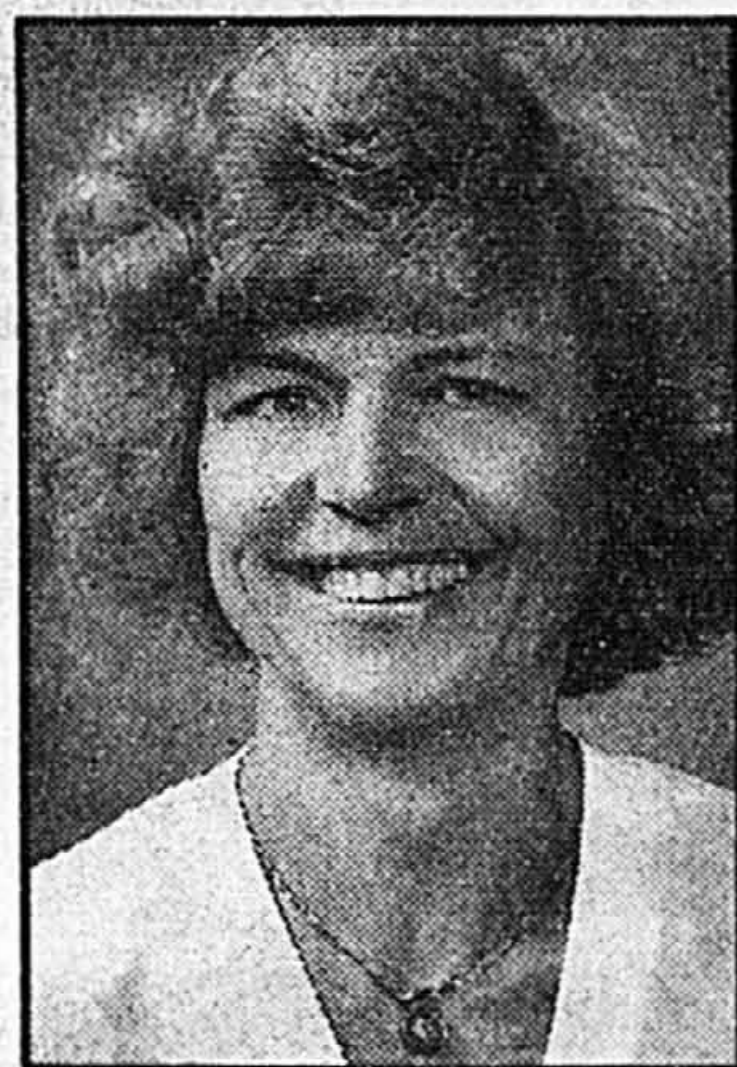
Il ne fait aucun doute pour ce groupe que «presque tous les Québécois acceptent et comprennent que le français doit être la langue officielle et la langue prédominante de travail». Mais, suggère-t-il, il faut «avoir le courage de faire les ajustements qui s'imposent à la Charte».

Pour les Italo-québécois, le projet de loi 86 est le reflet de deux principes fondamentaux: 1) le français est la langue officielle du Québec et chaque citoyen a le devoir de respecter ce statut; 2) chaque citoyen a le droit de s'exprimer dans une autre langue dans le respect de la première exigence.

La présidente de la CPL comprend sa disparition

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse
QUÉBEC

La disparition de la Commission de la protection de la langue est une décision politique qui se justifie quand on constate l'évolution des récriminations déposées auprès de l'organisme au cours des dernières années, d'expliquer hier sa présidente, Mme Ludmilla De Fougerolles.



Ludmilla De Fougerolles

«Compte tenu des développements récents, de l'achalandage et du type de plaintes reçues, la décision peut se justifier», a soutenu Mme De Fougerolles, dans un bref entretien avec La Presse en marge de la commission parlementaire qui entend actuellement les groupes d'intérêts sur le projet de loi 86.

Depuis plusieurs années, la Commission était perçue par la communauté anglophone comme une «police linguistique», l'un des irritants les plus embêtants pour le gouvernement Bourassa. En 1986, alors que Mme Lise Bacon était responsable du dossier linguisti-

que, Québec avait tenté de faire disparaître la commission en fusionnant en un seul tous les organismes linguistiques. Cette fois seule la Commission sera assimilée par l'Office de la langue. La Commission de toponymie et le Conseil de la langue demeurent des organismes distincts.

Pour Mme De Fougerolles, il est clair que «le mandat de la Commission peut tout aussi bien être assumé par l'Office». Récemment expliquant les crédits de son organisme, la présidente avait expliqué qu'environ 80 p. cent du millier de plaintes reçues chaque année par la Commission — essentiellement sur l'affichage extérieur — étaient déposées par quatre individus seulement.

Mme De Fougerolles ne sait pas toutefois quel sera le mandat de ses 35 enquêteurs qui seront transférés à l'Office. Son mandat avait été renouvelé pour cinq ans il y a tout juste quelques mois, mais elle ne sait pas quel organisme compte lui confier le gouvernement après la disparition de la Commission.



Le président de la SSJB, Jean Dorion (à gauche), discutant avec le ministre Claude Ryan après la Commission parlementaire qui se penche sur le projet de loi 86.

PHOTO PC

La porte ouverte au retour des «horreurs du bon vieux temps», selon la SSJB

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse
QUÉBEC

Avec le projet de loi 86 les commerces pourraient se doter de raisons sociales bilingues sans même prévoir une nette prédominance du français, prévient la Société Saint-Jean Baptiste de Montréal.

«Cela nous garantit le retour des «Chicken place du Poulet» et des «Tapis 1 000 000 carpes» et autre horreurs du bon vieux temps», de prévenir le président de la SSJB, Jean Dorion, lors de son témoignage devant la commission parlementaire chargée d'entendre les groupes sur le projet d'amendement à la loi 101 proposé par le ministre Claude Ryan.

Le ministre Ryan devait d'ailleurs saluer la présentation de la SSJB qui a fait l'analyse de chacun des articles du projet de loi 86. Toutefois, il a dit déplorer les conclusions du groupe qui affirme que le gouvernement veut «mettre sur le même pied l'anglais et le français dans la correspondance de l'État, glorifier la soumission et la résignation face à une constitution canadienne indifférente à nos intérêts linguistiques et bilinguiser l'école française».

Même si M. Ryan a évoqué les nombreux jugements qui soutiennent que l'interdiction de l'anglais est une atteinte aux droits de l'Homme, et l'opinion plus récente du comité des droits de l'Homme de l'ONU, M. Dorion a soutenu que des nuances s'imposaient. D'abord le comité des droits de l'Homme de l'ONU n'a jamais tenu compte du contexte sociolinguistique particulier du Québec, ce qui lui a d'ailleurs été reproché par l'un des membres dissidents. En outre on galvaude passablement le droit à la liberté d'expression. «Des gens sont morts pour ce droit, mais ils n'ont pas donné leur vie pour qu'on puisse écrire «Two pounds of sausages» sur une vitrine», lance-t-il.

Reprenant un à un les articles du projet de loi 86, la SSJB relève, par exemple, que l'on veut permettre au gouvernement et aux municipalités d'entretenir «une correspondance bilingue», une mesure «nuisible au français et aux francophones» pour des raisons «à la fois pratiques et symboliques». Les entreprises propriétaires de non-francophones entretiennent d'innombrables contacts écrits avec les différents paliers de gouvernement. Sous l'égide de la loi 101, l'unilinguisme français de la correspondance officielle constituait «une mesure qui stimule l'embauche et la pro-

motion des francophones à divers niveaux, et qui favorise l'apprentissage du français par des non-francophones», de souligner M. Dorion.

Ce dernier avoue s'interroger sur les raisons qui amènent le gouvernement à modifier cet aspect de la loi. Une telle disposition «équivalait à nier que le français soit la langue officielle. Quand le ministre Ryan la justifie par «la simple courtoisie, la SSJB estime pour sa part que la courtoisie impose que les entreprises et autres organismes établis au Québec communiquent dans la langue du Québec avec les Québécois».

En matière de signalisation, l'organisme repousse les arguments du gouvernement qui veut permettre l'anglais dans l'affichage gouvernemental et la signalisation routière. «L'État québécois ne doit pas avoir honte de s'exprimer en français», de souligner M. Dorion.

Comme de nombreux articles du projet de loi se contentent d'évoquer des règlements pour régir l'utilisation de l'anglais dans certaines circonstances, la SSJB a abondamment cité un éditorial de Claude Ryan qui accusait le gouvernement Bourassa de «manquer de franchise» précisément parce qu'il utilisait le même procédé lors du débat sur le projet de loi 22.

Les jeunes «volontairement exclus»

GILLES NORMAND
du bureau de La Presse
QUÉBEC

Le témoignage de la Société Saint-Jean Baptiste de Montréal devant la commission de la culture a été précédé d'une brève sortie du second vice-président de l'organisme, Erich Laforest, qui a reproché au ministre Claude Ryan d'avoir carrément écarté les jeunes de la consultation.

«Au nom du Rassemblement des jeunes souverainistes du Québec et du Conseil jeunesse de la SSJB, j'aimerais vous faire part de notre profonde déception.

«Nous constatons que le gouvernement a volontairement exclu de cette commission l'ensemble des groupes de jeunes. Or, il est essentiel de connaître leur opinion, ils forment l'avenir et ils sont directement impliqués par le projet de loi que vous nous sou-

mettez. Mais on refuse de les écouter», a déclaré M. Laforest, lui-même étudiant en histoire.

Claude Ryan n'a émis aucun son.

«Merci, M. Laforest», a répondu quelqu'un.

Le président de la commission, le député libéral de Louis-Hébert, Réjean Doyon, s'adressant au président de la SSJB, a enchaîné: «Alors, vous pouvez continuer les présentations, M. Dorion.»

Les Italiens sont d'accord

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse
QUÉBEC

La loi 101 a fait son oeuvre et a fait comprendre à tous que le français est la langue officielle et doit être prédominante au travail. Des ajustements s'imposent désormais, et même s'il n'est pas totalement satisfaisant, le projet de loi 86 va dans la bonne direction.

Telle est la lecture que fait la communauté italienne du Québec des intentions du gouvernement en matière linguistique. Pour le Congrès national italo-canadien — section Québec — le président Giuseppe Manno a soutenu que les modifications proposées seraient «bénéfiques à long terme pour la société québécoise».

C'est en restaurant «une ambiance de compréhension que nous pouvons travailler tous pour le renforcement du fait français», dira M. Manno.

En matière d'enseignement le congrès reconnaît que «tous les enfants des nouveaux arrivés au Québec doivent se diriger vers le réseau scolaire francophone». Mais une fois ce principe établi, il faut appliquer de façon humanitaire le principe de la clause Canada et prévoir certaines exceptions dans une ère de mobilité internationale de la main-d'oeuvre. «Si nous voulons encourager l'établissement de nouveaux sièges sociaux au Québec il faudrait se montrer compréhensifs en ce qui concerne l'admission des enfants de certains individus au réseau anglais», a-t-il dit. M. Manno cite, par exemple, le cas d'un enfant qui serait très avancé dans ses études secondaires, faites en anglais à l'étranger, et qui se verrait forcé d'intégrer le réseau francophone en toute fin de secondaire, parce que sa famille déménage au Québec. Des dispositions en ce sens étaient d'ailleurs prévues par le ministre Ryan qui a dû les retirer juste avant le dépôt du projet de loi parce que les députés libéraux s'y étaient opposés.

En matière d'affichage, les dispositions du projet de loi «pourront être jugées raisonnables et compatibles avec le droit d'expression», dira M. Manno qui espère que cette loi aura «l'effet salutaire de mettre derrière nous les querelles linguistiques du passé». L'avenir du français n'est pas assuré nécessairement en maintenant de mesures coercitives, et à long terme la langue de la majorité sera mieux servie par des mesures de promotion, l'intensification des efforts en matière d'enseignement et l'amélioration des programmes d'apprentissage du français, tant dans le réseau scolaire francophone qu'anglophone.

Éditorial

Paul Desmarais
président du conseil
d'administrationRoger D. Landry
président et éditeurClaude Masson
éditeur adjointMarcel Desjardins
directeur de l'informationAlain Dubuc
éditorialiste en chef

Les Danois disent « oui » à une Europe affaiblie

Quand les Danois ont rejeté le traité de Maastricht, il y a un an, on avait l'impression d'un petit garçon qui arrête un taureau en pleine course. Maintenant, ils se sont ravisés et on découvre du même coup que l'Europe ressemble à un taureau ni très fort, ni très rapide.



En un an, le traité a montré ses faiblesses. C'est un instrument très imparfait pour atteindre l'union économique et monétaire de la Communauté européenne. Sa cote de popularité est d'ailleurs en baisse.

Il ne manque plus que la ratification de l'Angleterre pour qu'il entre en vigueur, mais on sait déjà qu'il faudra d'autres accords et beaucoup de travail, de la part des autorités de Bruxelles, pour en réaliser les objectifs.

Cette faiblesse a probablement aidé les Danois à changer d'avis. Leur refus reflétait leur crainte de voir leur petit pays disparaître et perdre son identité politique dans une Europe unie. Ils craignaient aussi que l'Allemagne, avec ses traditions autoritaires, prenne en main la destinée de l'Europe.

Or, il faut constater que l'identité politique du Danemark n'a rien à craindre de l'union politique, et éventuellement militaire, de l'Europe. Le cafoillage face à la crise Bosnienne est éloquent.

Même constatation dans le domaine monétaire, où l'union européenne n'a jamais été plus faible depuis les dix dernières années. Enfin, les velléités organisatrices et autoritaires de l'Allemagne unie font sourire. La patrie de la discipline au travail et de la stabilité des prix est en proie à une forte inflation et à d'importants mouvements de grève.

Le vote affirmatif des Danois a aussi été aidé par le fait que ce sont maintenant les socialistes qui sont au pouvoir. Le gouvernement a pu mobiliser davantage de ses partisans qui avaient voté « non » en majorité, lors du premier référendum. Du reste, ce même gouvernement assurait la présidence de la Communauté depuis le début de l'année, ce qui a donné l'impression aux téléspectateurs danois que c'est le Danemark qui gouverne l'Europe.

Le grand obstacle à la mise en vigueur de l'union européenne n'est pas, en fin de compte, le sentiment un peu trop nationaliste qui survit au Danemark, en Angleterre et en France.

Le problème est que le traité est mal adapté à la conjoncture économique actuelle. Il fixe certains objectifs économiques et monétaires que les États membres doivent atteindre pour que l'union devienne une réalité. Il faut, par exemple, que l'inflation, le déficit budgétaire et le rapport entre la dette publique et le produit intérieur soient en-dessous de certains seuils.

Cette convergence des politiques nationales tend à diminuer

l'activité économique, comme toute politique monétaire anti-inflationniste. Si la croissance économique était forte, cela ne présenterait pas un inconvénient grave. Mais, en réalité, l'économie européenne sera vivement affectée par la récession en Allemagne et ne connaîtra aucune croissance en 1993. La politique de convergence devient, dans ces circonstances, franchement déflationniste et risque d'augmenter fortement le nombre de chômeurs, qui dépasse déjà 17 millions.

Le défi pour l'Europe est moins d'aider le premier ministre John Major à faire ratifier le traité par la Chambre des Communes, que d'adapter le traité aux exigences de la réalité économique. Le sommet européen, qui se tiendra à Copenhague dans quelques semaines, aura moins à dire qu'il y a un an sur l'intégration et l'élargissement de la Communauté et sur l'espace économique européen. Il devra chercher un moyen de coordonner les politiques de relance, de renflouer les caisses de la Communauté et de trouver un terrain d'entente avec les États-Unis au sujet des négociations commerciales du GATT.

Comme on peut le voir, le traité de Maastricht ne fait pas de l'Europe une machine bien rodée, qui avance sans tenir compte des petits pays. Avec le manque de consensus qui est évident au sein de l'Europe, le Danemark peut facilement se défendre et apporter sa contribution.

Frédéric WAGNIÈRE

Politicienne différente

Les récents propos controversés de Kim Campbell ont causé plus de remous au Canada anglais qu'au Québec.



C'est pourtant lors d'une entrevue publiée dans un hebdomadaire de Vancouver que la ministre de la Défense a choisi de parler de religion, de la victoire « technique » de Joe Clark, en 1976, et du peu de respect qu'elle a à l'égard des personnes qui se plaignent des politiciens, tout en se vantant de n'avoir jamais participé au processus politique. Elle a même dit considérer ces personnes comme des enfants de ch... et, du même souffle, elle

a ajouté: « Qu'ils aillent au diable! ». Lors du débat de Halifax, elle ne s'est pas excusée de ses propos. Elle les a précisés.

Si, depuis le début de la course à la direction du PC, la presse en général est à l'affût de « la » gaffe qui ternira la « kimmanie », en voici peut-être un bel exemple. Mais c'est sans bien connaître la personnalité de la candidate. Sûre d'elle, Kim Campbell veut représenter le changement. Sortir de l'éternel ghetto des lieux communs. Des confidences qui n'en sont pas. Bref, des phrases que l'on pourrait retrouver aussi bien dans la bouche de l'un ou l'autre des candidats. Kim Campbell a de l'audace et défend bien ses idées.

Par ailleurs, la liberté avec laquelle elle accepte de parler d'elle-même, ne craignant pas de révéler des détails intimes de sa vie privée, en fait une politicienne différente. Kim Campbell se décrit comme une politicienne de changement. Même si, depuis le début de sa campagne il est davantage question de forme et de prudence dans ses engagements que de fond.

Malgré tout, l'image qu'elle projette d'une tribune à l'autre, est indéniablement transparente. Le parti voulait du changement? Voici une candidate qui en propose. Mais sa spontanéité pourrait peut-être lui nuire. Parce que spontanéité et changement ne semblent pas aller de pair au Canada anglais.

Claudette TOUGAS

Droits et bonheur

Faut-il intégrer les jeunes déficients intellectuels dans des classes régulières ou, au contraire, doit-on plutôt leur offrir des cours adaptés, dispensés par des pédagogues spécialisés? La question est délicate. Et la série d'articles publiés dans notre section PLUS, début mai, montre qu'elle ne peut être tranchée simplement par un oui ou par un non.



Car, tout dépend. D'abord, de l'enfant lui-même, de son caractère et de son degré de déficience. Dans certains cas, l'intégration peut produire des résultats prodigieux et pousser des élèves qui s'y adaptent bien à aller au bout de leurs capacités. Dans d'autres cas, au contraire, le jeune déficient peut se sentir ostracisé au sein d'une classe « normale », incapable d'accepter sa différence.

Le succès de l'intégration dépend aussi de l'école, des enseignants et des ressources supplémentaires disponibles. D'abord, ainsi que le démontrent les articles de la journaliste Martha Gagnon, plusieurs éducateurs notent que la méthode peut fonctionner relativement bien au primaire, mais qu'elle pose plus de problèmes au secondaire, où l'on met moins l'accent sur la « socialisation », et davantage sur le bagage académique nécessaire pour poursuivre ses études.

D'autre part, obliger les professeurs récalcitrants à se prêter de force à une expérience aussi exigeante peut s'avérer contre-productif pour tout le monde: le déficient lui-même et l'ensemble de la classe. Même résultat, si la commission scolaire ne trouve pas les moyens de soutenir l'enseignant et l'abandonne à lui-même.

On a beau comprendre les parents qui, avec des efforts héroïques, tentent de donner à leur enfant ce qu'ils croient être les meilleures conditions, il n'en demeure pas moins qu'on peut difficilement généraliser le recours à l'intégration. L'idéal serait de trouver une manière de fonctionner au cas par cas, en suivant pas à pas l'évolution de l'enfant handicapé et l'impact de sa présence sur le fonctionnement d'une classe.

C'est tout le contraire de l'approche préconisée par le Tribunal des droits de la personne, dans un récent jugement, qui oblige une commission scolaire de la région de Québec à accepter au sein d'un cours régulier de secondaire III un jeune de 19 ans accusant dix ans de retard scolaire. Ce jugement volumineux crée un précédent: c'est la première fois qu'un tribunal affirme qu'au nom du droit à l'égalité, l'intégration doit constituer la règle générale, ne souffrant que de rares exceptions.

En vertu de ce jugement, le droit à l'égalité implique le droit à un traitement semblable. Autrement dit, l'égalité ne s'arrête pas à l'accès de l'école publique pour tous. Il faut que tous y reçoivent une formation équivalente, peu importe qu'ils soient en mesure de l'assimiler ou pas.

Toute l'argumentation du tribunal est basée sur des questions de droits, mais s'intéresse peu au bien-être des élèves concernés. Or, les avis des experts varient énormément sur cette question. Une preuve de plus qu'en analysant les problèmes sociaux à la seule lunette des droits, il arrive que l'on lance des boomerangs, qui risquent éventuellement de se retourner contre la personne même que l'on veut aider. Agnès GRUDA

LE RCM,
A RAPPELÉ
D'ORÉ À
L'ORDRE
- LA PRESSE
19/5/93

IL Y A QUELQUES PETITS VIRAGES
D'AMÉRIQUE QUE NOUS NÉGOCIONS
SENTIMENT... MAIS DANS
L'ENSEMBLE, C'EST LA
BOUNE ENTENTE
HEIN?

Ouais,
Ouais!

AFFICHAGE:
LE RCM
APPUIE
D'ORÉ
- LA PRESSE
19/5/93



DROITS RÉSERVÉS

Jean-Paul Desbiens jette un regard original sur la question autochtone

MARCEL ADAM

Le frère mariste et écrivain bien connu, Jean-Paul Desbiens, signe le texte d'une brochure intitulée *Comment peut-on être Autochtone? Remarques sur la question autochtone*, publiée ce printemps sous les auspices du Secrétariat aux Affaires autochtones du gouvernement du Québec.



En quête non pas d'une étude de spécialiste mais d'un « regard neuf, désintéressé, innocent », le Secrétariat avait invité M. Desbiens à participer,

il y a deux ans, aux colloques de Sept-Îles, Val d'Or et Montréal portant sur la question autochtone. Pour y faire la synthèse des échanges à chacune de ces rencontres tenues dans le cadre d'une consultation en vue de préparer une politique globale.

Ayant fait par la suite un bref séjour en pays inuit et montagnais, le religieux consentit à rendre publique cette expérience initiatrice.

Je ne pourrais faire justice à ce texte de 36 pages en tentant de résumer la thèse de l'auteur en quelques paragraphes. Je me limiterai à en extraire les passages les plus remarquables, aussi bien par la manière de dire les choses que par l'éclairage inédit jeté sur certains aspects de cette question délicate.

Pour M. Desbiens, les autochtones du Québec ne constituent pas une minorité opprimée, convaincu qu'il est qu'il n'existe pas sous la lune de groupes minoritaires entourés de soins politiques, administratifs et financiers aussi considérables. Pourtant, il y a toujours un écart important entre leurs conditions de vie et celles de la population du Québec en général. Ce qui montre bien que l'argent et la politique ne peuvent répondre seuls à la question autochtone.

« La réponse ne peut venir que de l'intérieur, de l'âme même des Autochtones. Les Blancs peuvent autoriser la réponse; ils ne peuvent l'ordonner (...). On ne fait pas fonctionner une horloge en tapant sur le balancier; le ressort doit être intérieur. »

Parce qu'il était ici avant le Blanc, l'Autochtone invoque ses droits de premier occupant. Cette requête légitime comporte toutefois une ambiguïté en ce que, pour Jean-Paul Desbiens, ce droit n'est ni imprescriptible ni illimité, comme l'illustre la triste moralité de la fable *Le chat, la belette et le petit lapin*.

« Les Autochtones ne peuvent plus revenir à la condition de premiers occupants, écrit-il. Ils ne le peuvent et ils ne le veulent pas. Ils ne le peuvent pas pour la raison que les Blancs occupent le territoire depuis trop longtemps et que c'est eux qui l'ont aménagé tel qu'il est aujourd'hui. (...) Les Autochtones ne veulent certainement pas revenir avant les carabines, avant les moteurs, avant l'élec-

tricité, avant les hôpitaux, avant les avions, avant la télévision, avant la radio. Les Autochtones sont des mutants culturels. Il s'agit là d'une loi sociologique implacable. Vivre, c'est se transformer... »

Au sujet de la chasse et de la pêche et de « l'importance démesurée » qui leur est accordée: « Qu'on ne me raconte pas d'histoire avec ça! La chasse et la pêche n'assurent pas la survie, ni même la vie de personne. D'abord, parce que l'on manque de gibier; ensuite, parce que Brigitte Bardot a ruiné le commerce de la fourrure après avoir montré son cul à la planète entière. »

N'empêche que Jean-Paul Desbiens comprend les premiers occupants, surtout les vieux, qui sont humiliés de devoir demander et produire un permis pour faire ce qu'ils ont toujours fait. Que les Autochtones aient un peu pêché « au filet », cela se comprend. Les jeunes Blancs ne sont pas capables de ramasser leurs déchets après un dîner dans une cafétéria de polyvalente ou de collège; pourtant ils sont tous « écologiques-fibreux ».

Qu'est-ce que la question autochtone? Du côté des Blancs, dit-il, il s'agit de favoriser la survie et le développement de groupes humains établis en Amérique depuis plusieurs millénaires; du côté des Autochtones, il s'agit de surmonter le choix de la modernité.

« Les Autochtones doivent entrer résolument dans la modernité pour la simple raison qu'il n'y a nulle part ailleurs où aller (...) Des lors ils ont le

choix entre l'assimilation et l'intégration. L'assimilation n'est pas souhaitable; l'intégration suppose la transformation de leur culture. La rhétorique passésiste ne pourra rien là contre. »

Mais comment entrer dans la modernité, tout en demeurant soi-même? 1. Par l'éducation, celle offerte par l'école et « qui permet d'entrer et de se mouvoir dans le reste du monde: le monde du travail, le monde de l'organisation de la cité »; 2. Par le gouvernement, « j'entends cet ensemble d'institutions sociales que les hommes se donnent, modifient, habitent pour vivre ensemble le moins mal possible, se développer, accompagner le mouvement de la civilisation ».

« Un des pièges qui guettent les Autochtones, avertit-il, c'est de réclamer un gouvernement autonome qui ne serait qu'un calque du gouvernement des Blancs et qui serait en outre un gouvernement ethnique, c'est-à-dire la négation même de la modernité politique qui veut que chaque citoyen soit égal devant la loi, du simple fait qu'il est citoyen et non en vertu d'un statut d'exception ».

Au sujet de mon texte de mardi, deux correctifs. Il manquait une importante virgule dans une citation du document secret du PLQ sur la souveraineté; les coûts de transition seraient de 1,5% du PIB (et non de 15%, comme il fut écrit). À la fin du dernier paragraphe il fallait lire *après avoir épousé* (plutôt qu'*épousé*) la thèse.



Le virage du maire

Étrange volte-face que celle du maire Jean Doré sur l'affichage.

Selon notre collègue Denis Lessard, M. Doré était prêt à appuyer le projet de loi 86 et s'en était d'ailleurs ouvert à plusieurs, dont le député libéral Jean-Claude Gobe.

Pas plus tard que lundi de la semaine dernière, dans un entretien avec une personnalité montréalaise, le maire se disait convaincu que l'intérêt de Montréal, et sa réputation internationale, ne lui laissent pas le choix et qu'il devait appuyer le projet de loi 86.

Mais à la suite d'une orageuse discussion en caucus, son parti l'a appelé à l'ordre et Monsieur le maire s'est docilement exécuté, ressortant des tiroirs une vieille résolution du RCM qui recommande que l'affichage anglais soit autorisé seulement pour les petits commerces de moins de quatre employés.

Qu'un chef politique se mette à la traîne de son parti n'a en principe rien d'inhabituel.

C'est ce qu'a toujours fait le premier ministre Bourassa, par faiblesse congénitale plus que par obligation faut-il dire, mais aussi parce qu'il est plus prudent de s'assurer, avant un saut périlleux — toute législation linguistique en est un — du soutien de ses partisans.

Tous les leaders péquistes sont tenus de respecter, plus ou moins, le programme de leur parti, encore que René Lévesque avait apporté à cette règle une sourdine intelligente, en rappelant à ses troupes qu'une fois premier ministre, il était redevable à l'ensemble des citoyens.

Mais la soumission de M. Doré au RCM est d'un autre ordre.

Contrairement aux chefs de partis provinciaux et fédéraux, le maire de Montréal est élu au suffrage universel. Autrement dit, les gens votent à la mairie sur un bulletin spécifique, et il peut même arriver que le parti du maire se retrouve en minorité au conseil municipal.

Ce lien direct avec l'électorat, qui est de type présidentiel, impose au maire l'obligation morale de se distancer de son parti: sa victoire, il ne la doit pas qu'aux seuls partisans du RCM; il la doit à la majorité des Montréalais.

En marchant sur ses convictions pour éviter de froisser l'aile militante de son parti (laquelle est comme par hasard menée par son rival Robert Perreault) et cela, sur une question délicate et capitale qui met en jeu l'avenir même de la ville de Montréal, M. Doré aura fait la preuve que loin d'avoir acquis, depuis son élection, une stature correspondant à son mandat politique, il est resté un homme de parti, un «membre de la gang», sa gang étant elle-même proche du PQ, dont le RCM épouse à peu de détails près la position sur l'affichage. (Sous le RCM, on le sait, l'administration municipale est devenue le «parking» des fonctionnaires péquistes écartés par le gouvernement libéral.)

Cette démission, de la part du maire, est d'autant plus dérisoire que M. Doré a beaucoup moins besoin du RCM que M. Bourassa du PLQ. Le maire pourrait fort bien se faire réélire sans l'appui du RCM, ce parti en semi-débandade dont le conseil général, avant-hier, n'a attiré qu'une trentaine de militants (moins qu'il n'y a de districts à Montréal!), si l'on exclut les attachés politiques rémunérés par les fonds publics qui meublaient la salle.

Peut-être aussi M. Doré a-t-il tout bonnement eu peur d'aller au bout de sa pensée et de prendre position en faveur d'une libéralisation accrue de l'affichage, incertain des retombées éventuelles que cela pourrait avoir dans l'électorat francophone au moment des élections municipales, l'an prochain.

Cela ne sera pas la première fois que M. Doré est incapable de se démarquer de l'orthodoxie ambiante.

Il y a des années, Jean Doré était conseiller juridique permanent à la CSN. C'était l'époque où la CSN était littéralement tenue en otage par le syndicat de ses employés, alors emporté par une vague furieuse de gauchisme totalitaire.

Ce syndicat fit à Michel Bourdon, «permanent» lui aussi (et depuis devenu député péquiste) ce qu'il convient d'appeler un authentique procès islamiste qui n'est pas sans rappeler, dans l'esprit sinon dans les faits, la croisade fondamentaliste contre Salmon Rushdie.

M. Bourdon fut cloué au pilori et «excommunié» pendant des mois pour avoir brigué l'investiture péquiste — et donc, dans le vocabulaire du groupe, trahi les intérêts de la classe ouvrière. Si la Fédération nationale des communications ne l'avait repêché, il aurait perdu son emploi, jeté à la rue par ses propres camarades pour délit d'opinion.

Or, durant ces réunions houleuses où pleuvaient les invectives, M. Doré, loin de défendre M. Bourdon, dont il était à la fois l'ami et le collègue (tous deux avaient été journalistes) choisit de se ranger avec la meute; lui qui était normalement un orateur éloquent, il resta muet comme une carpe.

Pour qui connaissait M. Doré — un homme qui même dans ce milieu imprégné par les idéologies totalitaires, affichait toujours en privé de solides convictions démocratiques et un esprit ouvert —, cette démission, face au totalitarisme du groupe, était à proprement parler incompréhensible... C'était plus qu'une surprise — un choc.

Et c'est pourquoi, d'ailleurs, je m'en souviens si vivement même après toutes ces années.

Quant à la solution du RCM sur l'affichage... Hé bien, mon Dieu, il n'y a pas de solution vraiment bonne, et celle du projet de loi 86 ne l'est pas non plus... ni en fait.

Or, interdire l'anglais au-delà de la limite de quatre employés veut dire révoquer la clause «nonobstant» et s'attirer d'autres condamnations extérieures. Cela veut dire accorder aux immigrants asiatiques (généralement propriétaires des mini-commerces et dépanneurs) un droit refusé aux commerçants anglophones de vieille souche. D'innombrables petits commerces ont plus de quatre employés. Ainsi, la modeste pâtisserie qui, pour avoir affiché le mot «bienvenue» en 35 langues, se fait traîner devant les tribunaux depuis des années, en compte vingt-six.

Mais surtout, cette proposition du RCM, que le maire vient de faire sienne contre sa propre conscience, continuerait à faire du Québec l'une des rares sociétés qui interdisent l'usage public d'une langue.

Le maire, enfin, parle de «paix sociale». C'est irresponsable: ce qui menace la paix sociale, ce sont les lois injustes... et les chefs politiques qui, comme M. Doré et ceux qui n'ont que ces mots-là à la bouche, se trouvent à légitimer à l'avance le vandalisme comme mode de protestation.

M. Doré prétend pour finir que la loi devrait être acceptable à un futur gouvernement péquiste. Quoi? Un gouvernement ne pourrait agir sans l'assentiment de l'opposition? Quelle idée farfelue! Est-ce un principe que le maire applique à l'administration municipale?

Nouveau contrat social entre employeurs et syndiqués: la CSN pose ses conditions

PIERRE PAQUETTE

L'auteur est Secrétaire général de la CSN. Le texte qui suit est extrait d'une intervention qu'il faisait récemment au 48e congrès des relations industrielles de l'Université Laval.

Depuis quelques temps, en particulier à la suite de déclarations publiques du ministre de l'Industrie et du Commerce, Gérald Tremblay, des observateurs du monde du travail parlent beaucoup d'un «nouveau contrat social» dans l'entreprise.

Le ministre a donné en exemple deux entreprises (Atlas, de Tracy, et Marine Industries, de Lévis) dont des syndicats sont affiliés à la CSN.

Il a notamment soulevé une question extrêmement pertinente, celle de la coopération entre employeurs et employés comme avantage comparatif pour le développement économique et social de la société québécoise. Par contre, en limitant la portée de ces soi-disant «contrats sociaux» au niveau de l'entreprise il a sous-estimé l'ampleur des phénomènes en cause. En effet, actuellement, toutes les règles du jeu dans la société sont en redéfinition, et pas seulement celles dans l'entreprise. Nous vivons présentement une période de transition entre un modèle de développement, celui qui suivait la deuxième guerre mondiale, et un nouveau dont nous ne voyons que quelques éléments émerger.

C'est cette remise en question du modèle de développement de l'après-guerre et des relations de travail qu'elles impliquaient, qui provoque aujourd'hui l'apparition de nouveaux enjeux dans les relations patronales-syndicales, notamment en ce qui a trait aux nouvelles formes d'organisation du travail.

Ainsi, depuis 1984, la CSN a entrepris une réflexion systématique visant à «élargir le champ du négociable» dans les conventions collectives conclues avec les employeurs. Nous constatons alors, et la réalité économique et syndicale depuis lors nous le confirme davantage, que l'approche traditionnelle de négociations basées sur les seules améliorations salariales et les conditions de travail ne suffisait plus à protéger adéquatement les intérêts des travailleuses et des travailleurs que nous représentons.

Peu à peu, nous en sommes venus à définir et à préciser de nouveaux objectifs de fond visant à négocier, à travers la convention collective, une capacité d'intervenir sur le présent et l'avenir économique de l'entreprise.

La CSN cherche donc, et plus particulièrement depuis ses deux derniers congrès (mai 1990 et mai 1992), à négocier de nouveaux droits pour les travailleuses et les travailleurs et leurs syndicats au sein de l'entreprise, à élargir la place qu'ils occupent dans celle-ci, à définir pour chaque syndicat une stratégie pour avoir une prise sur l'environnement de l'entreprise.

Bref, faire en sorte que les travailleuses et les travailleurs puis-

sent influencer les grandes décisions quant au fonctionnement et à l'avenir de l'entreprise à partir de mécanismes convenus entre l'entreprise et le syndicat.

On parle bel et bien ici de nouveaux droits conventionnés pour les travailleuses et les travailleurs et leurs organisations syndicales. On devine déjà la réticence du patronat à l'endroit de ces orientations qui impliquent un nouveau partage du pouvoir dans l'entreprise.

Deux remarques s'imposent pour éviter les confusions qui ont cours actuellement dans certains milieux patronaux et gouvernementaux sur la signification de cette volonté syndicale d'implication dans l'entreprise.

La première touche l'allongement de la durée des conventions collectives. Pour la CSN, la recherche de nouveaux droits économiques dans l'élargissement du «champ du négociable» dans l'entreprise n'a aucun rapport avec l'allongement des périodes de paix industrielle que certains exigent comme étant la condition «sine qua non» du progrès économique et social.

La CSN n'a pas d'objection de principe à ce que des syndicats acceptent pour une période plus longue de substituer à l'exercice de son droit de grève un mécanisme de renouvellement de conventions collectives crédible, efficace et juste qui permette le maintien et l'amélioration des droits et conditions de travail de ses membres.

Mais, toute proposition en ce sens doit être examinée à son mérite et s'appuyer sur un contexte économique propre à l'entreprise concernée. De plus, renoncer temporairement à l'exercice du droit de grève pour une période plus longue doit s'accompagner de garanties supplémentaires pour les travailleuses et les travailleurs concernés.

Ce qui importe ce n'est pas tant la durée d'une entente, mais bien les objectifs qu'elle vise.

Certains, comme la Corporation professionnelle des conseillers en relations industrielles, ont avancé l'idée que le Code du travail devait être amendé pour permettre aux parties de conclure de telles ententes de longue durée.

Nous pensons qu'il y a relativement peu d'éléments du Code qui font obstacle à l'implantation de tel contrat. Seule la périodicité semble constituer un obstacle (article 65 du Code du travail), encore que le tout soit lié aux conditions de renouvellement prévues à l'entente.

Or, on doit toutefois constater que cette disposition du Code du travail n'a pas empêché la réalisation d'ententes de longue durée. De plus, il nous semble important de maintenir, du moins pour un temps, à l'intérieur de cette période plus longue, un test (le renouvellement de la convention collective, comme c'est le cas à MIL Davie et bientôt à Atlas, même sans recours à la grève ou au lock-out) qui permette de s'assurer que les éléments de base qui ont amené à l'entente de longue durée sont toujours valables et font encore consensus entre les parties dans le cadre prévu par l'entente.



Pierre Paquette

La seconde remarque touche l'utilisation même de l'expression «Contrat social». Selon nous, l'expression «Contrat social», qui fut utilisée pour décrire l'entente conclue à Sorel aux Aciers Atlas, et reprise dans de plus en plus de cas, est une enflure verbale portant à faux.

Un contrat social suppose, dans notre esprit, que l'ensemble de la société contracte explicitement ou implicitement, notamment à travers l'État et des intervenants sociaux et économiques représentant les intérêts de diverses classes sociales, un ensemble d'engagements, d'institutions, de lois et de règles de fonctionnement auxquels tous s'engagent à se conformer.

Quant à elle, l'entente réalisée à Sorel, fin 1990, d'une durée de six ans, porte sur un mécanisme de renouvellement d'une convention collective entre un syndicat et une entreprise, sur un engagement d'investissement de cette dernière et sur de nouveaux droits économiques consentis au syndicat et à ses membres. Il s'agit en fait d'un contrat économique et de travail collectif qui couvre un champ plus large que le cadre traditionnel de la convention collective.

C'est déjà beaucoup. Évidemment, il y a ici une dimension politique et sociale nouvelle dans la mesure où une entente du domaine des relations de travail comporte une obligation d'investissement qui aura un impact certain sur la croissance de l'emploi dans une entreprise d'une région durement atteinte comme d'autres par des fermetures d'entreprises et par le chômage. Mais ça demeure tout de même indirect comme effet.

L'entente conclue entre la MIL-Davie, d'une durée plus courte (quatre ans), est du même ordre sous des formes différentes. Ainsi, l'entente est liée à l'injection de fonds gouvernementaux plutôt qu'à un investissement privé.

La CSN est disposée à contribuer et à participer au développe-

ment ou à la mise sur pied de mécanismes et éventuellement d'institutions qui permettraient aux organisations syndicales et à des vis-à-vis patronaux représentatifs de contracter des engagements mutuels plus larges que ceux actuellement possibles dans un cadre de conventions collectives à l'échelle de l'entreprise.

Mais revenons à l'immédiat. À travers l'action récente de la CSN et de ses syndicats affiliés visant à accroître les droits économiques de nos membres dans l'entreprise, nous cherchons à réduire le nombre de décisions de gestion à trop courte vue pour plutôt induire d'autres décisions de gestion qui maintiennent et créent des emplois de qualité tout en servant l'intérêt à long terme de l'entreprise et de la société québécoise.

Mais quelles sont les conditions qui permettent ces ententes de type «associative» puisqu'elles impliquent un degré plus ou moins important d'association entre l'employeur et les syndicats.

Tout en rappelant qu'à cet égard, il n'existe pas de modèle à imiter ou de recettes toutes faites, on doit remplir un certain nombre de conditions nécessaires pour que le syndicat puisse s'associer à une telle démarche, si ses instances démocratiques le décident.

L'extrait d'une entente de type «associative» conclue en novembre 1992 illustre quelques-unes de ces conditions dans le cadre d'une formule de gestion participative. Parmi les objectifs recherchés, on peut lire que cette entente vise à:

«Assurer la viabilité des opérations de l'usine de Beauharnois, en recherchant les moyens d'assurer sa compétitivité, tout en maximisant le niveau d'emploi. Cela en développant le potentiel humain et technique de l'entreprise et en favorisant l'engagement de toutes les énergies dans ce projet, afin de promouvoir le respect de l'environnement et garantir à nos clients une qualité de produit et un service irréprochable.

«Promouvoir le développement de relations égales et harmonieuses entre les employés, les salariés-syndiqués et les cadres, et retrouver la fierté, dans l'accomplissement d'un travail enrichissant et le respect des compétences de chacun.»

Comme on le voit de tels objectifs ouvrent des possibilités extrêmement importantes pour les travailleuses et les travailleurs.

Bien sûr, il est souvent pénible de se battre pour la simple survie des emplois. Mais la volonté de reprendre en mains l'organisation du travail amène une lueur d'espoir. On veut mettre fin aux diktats de l'économie et des seuls choix des employeurs sur la définition de plusieurs conditions de travail et sur l'emploi. Désormais, les travailleuses et les travailleurs du secteur privé comme du secteur public veulent avoir leur mot à dire sur les destinées de l'entreprise ou l'établissement où ils oeuvrent. Ils exigent la transparence économique, le fonctionnement par consensus et la responsabilisation dans leur travail.

La BN devrait se porter garante de la valeur des débentures des particuliers dans Trustco

YVES MICHAUD

Ancien Délégué général du Québec à Paris, l'auteur est maintenant un homme d'affaires.

M. André Bérard, président

Vous avez l'embarras du choix des titres auxquels je me permets de vous écrire:

1. Client de la Banque Nationale en gestion privée;
2. Client de la BN en compte commercial;
3. Client de LÉVESQUE, BEAUBIEN, GEOFFRION;
4. Détenteur de 63000 \$ de débentures, série 3, de Trustco Général;
5. Client du Trust Général du Canada;
6. Détenteur de 5000 \$ en obligations du même Trust dont la valeur a été dépréciée de moitié il y a quelques jours;
7. Compteur de l'épouse en «gestion privée» à la BN;
8. Épouse cliente de LÉVESQUE, BEAUBIEN, GEOFFRION;
9. Actionnaire de la BN.

Bref, j'ai tant de liens avec votre institution bancaire dont je me flatte, au reste, d'être un ardent propagandiste, que la moindre de vos démarches éveille en moi un immense intérêt. Ainsi, vous comptez vous porter acquéreur de

Trust Général du Canada et de Sherbrooke Trust, fleurons de nos institutions financières. Cela est fort louable et nul ne saurait vous en tenir rigueur, sauf que ce faisant et sans que vous en soyez directement responsable, vous risquez d'accuser à la ruine ou presque des petits porteurs de débentures de ce navire-amiral qui semble prendre eau par les temps qui courent, si j'en juge par le rapport de mon courtier LÉVESQUE, BEAUBIEN, GEOFFRION, dont vous êtes d'ailleurs le propriétaire depuis quelques années.

Avouez que dans toute cette affaire, une chatte trouve difficilement ses petits. J'ai besoin de mon courtier pour défendre mes intérêts dans une transaction qui risque de me déposséder du quart des épargnes d'une vie, mais en même temps, vous avez la main sur son portefeuille! Il y a là, vous en conviendrez aisément, une apparence de conflit d'intérêts qui ne laisse de me troubler. D'autant que le porteur ordinaire de débentures que je suis se retrouve dans les projets de restructuration du capital de Trustco dans le même panier que des institutions aussi prestigieuses que votre banque, d'une part, et d'autre part par LÉVESQUE, BEAUBIEN, GEOFFRION, TRUST GÉNÉRAL, L'ASSURANCE-VIE DESJARDINS, CAISSE DE DÉPÔTS, et par dessus le marché de l'INDUSTRIE-ALLIANCE, qui

détient la majorité des actions ordinaires de Trustco et dont la gestion de cette dernière nous a conduits dans un immense trou d'un mot de cinq lettres... que la politesse m'interdit de désigner comme tel...

Or, ai-je lu avec consternation, corrigez-moi si je fais erreur, que l'INDUSTRIE-ALLIANCE, responsable de la déconfiture de Trustco, demande d'être incluse avec la série 4 de débentures qu'elle détient en totalité, sur le même pied que les détenteurs des séries 2 et 3, dans tout projet de restructuration de capital. Avouez, si tel est le cas, que comme culot, c'est plutôt réussi. Si vous en avez les moyens comme acquéreur potentiel de Trust Général, vous devez vous opposer avec fermeté à cette demande injuste, inéquitable et à court, moyen et long termes, préjudiciable aux intérêts de votre propre institution et de celle dont vous convoitez l'acquisition.

La décence, la justice, l'équité, l'honneur et l'intérêt commande- raient même que la banque dont vous êtes le président se fasse le défenseur et le porte-parole des citoyens ordinaires porteurs de débentures, en exigeant que ces derniers aient présence absolue dans tous les projets de restructuration de capital de Trustco. Nous sommes quelque 1500 dans ce cas et nous n'avons ultimement que vous pour défendre nos intérêts, lesquels sont d'ailleurs relativement

modestes (quelque 25 millions de dollars) par rapport à l'actif de 3 milliards et plus de Trust Général. J'oserais même dire, à la limite, que la BN devrait se porter garante de la valeur totale des débentures détenues par des particuliers dans Trustco. Cela ne vous empêcherait pas de dormir tandis que la perspective d'une radiation de 70 000 \$ d'économies dans mon régime d'épargne-retraite réactive un ulcère d'estomac que je croyais avoir maîtrisé.

Je ne suis pas le seul dans ce cas. Nous sommes, vous ai-je dit, environ 1500, dont une grande proportion clients de votre filiale, LÉVESQUE, BEAUBIEN, GEOFFRION et de TRUST GÉNÉRAL DU CANADA. C'est à la fois peu de monde et beaucoup, de simples citoyens aux fortunes diverses, sans défense, tenus dans l'ignorance des projets de règlements qui se concoctent dans les salles de conseil d'administration et dont la juste colère pourrait prendre des proportions inattendues, s'il fallait qu'ils soient tenus dans cette ténébreuse affaire pour quantités négligeables et insignifiantes.

Mais je sais que cette situation déplorable ne se produira pas et que je n'aurai pas fait appel en vain au sens de justice et d'équité du premier responsable d'une institution bancaire qui a su mériter la confiance durable de mes concitoyens depuis tant d'années.

Le Congrès juif met en doute la pertinence de l'affichage unilingue français

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse
QUÉBEC

■ Personne n'a démontré que l'unilinguisme français de l'affichage est un élément important pour convaincre les allophones de s'intégrer à la majorité francophone, de soutenir hier la section québécoise du Congrès juif canadien.

«J'entends beaucoup de désinformation en ce qui concerne l'impact de l'affichage unilingue français sur les immigrants. On dit que ça envoie un message aux immigrants mais la preuve n'existe pas», de souligner hier Jack Jedwab, directeur des relations communautaires pour le Congrès juif.

Très favorable au projet de loi 86 qui, selon ce groupe, améliorera l'image du Québec à l'étranger, le Congrès juif a soutenu que l'abandon de la prohibition de

l'anglais dans l'affichage était perçu comme un signe d'ouverture par la communauté internationale.

Le projet de loi, montre «le respect du gouvernement du Québec des décisions rendues par les tribunaux des droits de la personne. Ce genre d'action reflète le vœu de la majorité des Québécois et reflète le vœu de la majorité des Québécois», d'insister Manuel Schacter, président du Congrès juif pour la région du Québec.

La dénonciation qu'a faite le groupe du recours à la «clause nonobstant» n'a pas eu l'heur de plaire au ministre Claude Ryan, qui a défendu le geste posé par le gouvernement en 1988. Encore maintenant le gouvernement «estime qu'une clause «nonobstant» dans des situations d'urgence ou très difficile peut être un instrument dont a absolument besoin un gouvernement démocratique», selon le ministre.

Le ton des échanges a toutefois tourné à l'aigre doux quand la dé-

puté péquiste Jeanne Blackburn et M. Jedwab se sont de part et d'autre lancé des statistiques. «Je veux bien qu'on ait l'air des Gaulois mais six millions devant 300 millions (d'allophones) quand même ça ne fait pas tout à fait le poids», de rappeler Mme Blackburn, qui a obtenu que son interlocuteur reconnaisse que le français restait dans une situation vulnérable au Québec.

Même la Cour suprême a fait état de la précarité du français, «mais cela ne justifie pas toutes les mesures légiférées à l'heure actuelle», se soutenir M. Jedwab.

Mme Blackburn, membre du comité du PQ sur la question linguistique, a rappelé que 51 p. cent des Montréalais travaillaient encore majoritairement en anglais, et qu'en dépit de l'obligation faite aux immigrants d'inscrire leurs enfants aux écoles françaises au primaire et au secondaire, au niveau du cégep et de l'Université 55 et 57 p. cent des allophones

traversaient aux réseaux anglophones.

Pour M. Jedwab, en revanche, si on écarte les chiffres d'avant la loi 101, les transferts d'allophones et d'anglophones vers le français «ont fait un bond prodigieux de 29 à 37 p. cent», a-t-il dit, citant le mathématicien Charles Castonguay.

Selon lui, on entend trop souvent la thèse qui soutient que l'unilinguisme français dans l'affichage est un renforcement important pour faire adhérer les immigrants à la communauté francophone. Cette affirmation mérite davantage de vérifications, un «fardeau de la preuve» qui incombe aux politiciens qui véhiculent cette idée, a-t-il lancé.

M. Jedwab a soutenu que les politiciens devraient intervenir quand un leader comme Guy Bouthillier (du Mouvement Québec français) affirme que «notre Cour suprême c'est la rue». «Je dois aller voir mes enfants, des membres de ma communauté et comment je leur explique que les valeurs de la majorité de la société s'expriment par des déclarations comme: «Notre Cour suprême c'est la rue...» de dénoncer M. Jedwab.

Les négociations se poursuivent

GILLES NORMAND
du bureau de La Presse
QUÉBEC

■ Les négociations se sont poursuivies de façon tout aussi ardue que la veille, hier, entre les leaders parlementaires des deux grands partis qui tentaient d'en arriver à une entente pour que des groupes qui ont manifesté de l'intérêt pour la législation sur la langue, mais qui n'ont pas été invités par le ministre Claude Ryan, puissent se faire entendre devant la commission d'étude.

Rien n'avait encore transpiré de ces négociations, à ce point que le secrétariat des commissions a fait parvenir, en fin de journée, hier, une mise à jour de la grille de travail qui indiquait toujours que la commission sur la culture siègera ce soir durant le Discours du budget, ainsi que le mercredi matin, 26 mai, pendant que l'opposition fera sa critique du budget. Ce qui est impossible, les règlements de la Chambre étant à ce propos formels.

Tandis que le gouvernement refusait toujours de répondre aux demandes pressantes de l'opposition d'au moins aviser les organismes convoqués durant ces périodes de ne pas se déplacer pour rien, le secrétaire suppléant de la commission, Alain Major, communiquait discrètement avec les organismes pour leur dire de ne pas se déplacer jeudi soir et le mercredi matin, 26 mai. Hier matin, M. Major a même demandé à la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec de faire connaître à quelle date elle pourrait témoigner sur le projet sur la langue.

Selon nos sources, le leader parlementaire du gouvernement, Pierre Paradis, serait prêt à inviter, pour combler les vides, six organismes qui ne l'ont pas été, l'un d'eux représentant trois groupes de jeunes. Le Conseil de la langue française serait du nombre.

La commission entendra aujourd'hui la CEQ, la Commission des écoles protestantes du Grand Montréal, la CECM, et l'Association des commissions scolaires protestantes du Québec.



SUBARU

1993 IMPREZA

PRIX DE LANCEMENT



- Climatiseur
- Radio AM/FM stéréo avec lecteur de cassettes
- Direction assistée
- Freins assistés
- Enjoliveurs de roues pleine grandeur
- Volant inclinable
- Deux rétroviseurs
- Déclencheur de coffre arrière
- Vitres teintées
- Anti-recul
- Pneus radiaux ceinturés d'acier toutes saisons
- Console centrale
- Intérieur de luxe

13 995\$



Incluant le programme d'assistance routière 24 heures Subaru en association avec le

*Transport, taxes et préparation en sus

SUBARU AUTO CENTRE 4032, St-Catherine ouest Montréal (514) 937-4235	SUBARU VARENNES 1855, Route 132 Varennnes (514) 652-4979	SUBARU STE-AGATHE 155, Boul. Morin Ste-Agathe-des-Monts (819) 326-1600	SUBARU VALLEYFIELD 2715, Boul. Hébert Valleyfield (514) 371-0322	AUTOMOBILE LAVIGNE 37, Ste-Anne Ste-Anne-de-Bellevue (514) 457-5327
SUBARU MONTRÉAL 4900, rue Paré Montréal (514) 737-4441	ST-JEAN SUBARU 450, Jacques Cartier St-Jean (514) 347-6555	LABELLE SUBARU 250, Boul. Labelle Ste-Rose (514) 963-6666	SUBARU ST-JÉRÔME 2355, Boul. Labelle St-Jérôme (514) 438-7494 Montréal (514) 437-5186	
CRISTOFARO SUBARU 1571, Beaubien est Montréal (514) 270-1159	SUBARU RÉPENTIGNY 761, Notre-Dame Repentigny (514) 585-9950	BOULEVARD ST-MARTIN AUTO 1430, St-Martin ouest Laval (514) 667-4960		
SUBARU LONGUEUIL 465, Curé-Poirier ouest Longueuil (514) 677-6361 et 522-6045	LACHUTE SUBARU Route rurale 2 Browsburg (514) 562-0262			

Votre incomparable concessionnaire
SUBARU
Qualité japonaise à un prix abordable



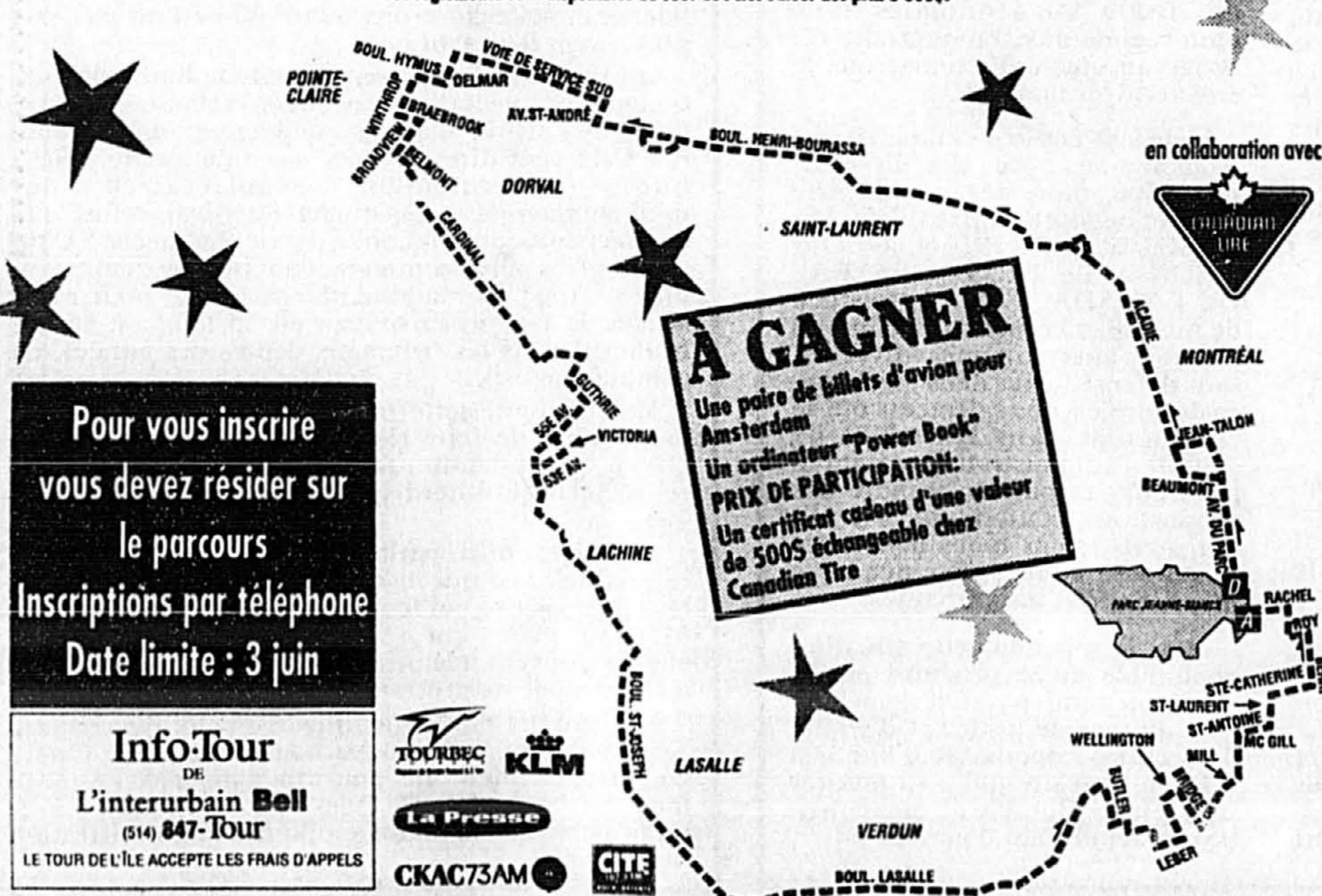
LE TOUR DE L'ÎLE

PRÉSENTENT

DÉCORE LA VILLE

Vous habitez sur le parcours? Décorez la devanture de votre maison les 5 et 6 juin prochains et faites partie de la fête. De nombreux prix à gagner.

Les règlements sont disponibles au Tour de l'Île. Valeur des prix 3 000\$.



Pour vous inscrire vous devez résider sur le parcours
Inscriptions par téléphone
Date limite : 3 juin

Info-Tour
DE
L'interurbain Bell
(514) 847-Tour

TOURBEC
KLM
La Presse
CKAC73AM
CITE

Mon intérêt! De l'épargne à ma portée!

Les obligations d'épargne du Québec

- ◆ Offertes en coupures de 250 \$ ou plus, selon ma préférence.
- ◆ En vente dans les banques, les caisses populaires, les sociétés de fiducie, chez les courtiers en valeurs mobilières et en assurances.

Mon intérêt! De l'épargne flexible!

Les obligations d'épargne du Québec

- ◆ Un capital toujours disponible car encaissable en tout temps.
- ◆ Un intérêt quotidien permettant de toucher le plein montant de mes intérêts, n'importe quel jour du mois, à compter du 1^{er} septembre 1993.

Mon intérêt! De l'épargne qui rapporte!

Les obligations d'épargne du Québec

- ◆ Un taux avantageux, ajusté chaque année au taux du marché.
- ◆ Un rendement supérieur à celui d'un simple compte d'épargne.
- ◆ Une souplesse plus grande qu'avec un dépôt à terme.

Les obligations d'épargne du Québec, c'est comme de l'argent comptant!

INFORMATIONS

1 800 463-5229 ou (418) 528-1200
ou j'appelle Communication-Québec (sans frais)

Québec

Gouvernement du Québec
Ministère des Finances



Jacques Parizeau s'adressait hier aux membres de l'Association des manufacturiers canadiens, à Québec. À droite, Richard Le Hir, président de l'organisme.

PHOTO PC

Parizeau accuse Québec de faire de la diversion avec la langue

ANDRÉ PÉPIN
du bureau de la Presse

QUÉBEC

■ Le chef péquiste, Jacques Parizeau, accuse le gouvernement Bourassa de faire de la «diversion» en relançant le débat sur la langue, au moment où l'économie du Québec craque de toutes parts, avec un taux de chômage réel de 22 p. cent.

«Nous avons perdu cinq ans dans des discussions constitutionnelles qui ont échoué complètement. Voilà qu'on rouvre le débat sur la langue, comme si on avait besoin de ça», a déclaré le chef souverainiste, hier, devant l'Association des manufacturiers canadiens, qui tient sa onzième réunion annuelle, au Château Frontenac, dans la capitale.

M. Parizeau, qui n'intervient pratiquement pas dans le débat sur le projet de loi 86, s'emploie davantage, depuis plusieurs semaines, à pourfendre les politiques économiques du gouvernement du Québec. Inlassablement, tous les jours, il brandit des statistiques inquiétantes, tant à l'Assemblée nationale que dans les discours qu'il prononce.

Dans un Québec souverain, soutient-il, l'État va s'efforcer de développer «une complicité active» avec le secteur privé, «pour soutenir les entreprises capables de percer le marché des exportations. Soutenir les gagnants, d'une façon assez discrète pour échapper aux nouvelles règles mondiales de commerce».

Soutenir les entreprises gagnantes, sur les marchés internationaux, c'est un peu le discours que tient depuis plusieurs mois le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Gerald Tremblay. Ce dernier, on le sait, répète partout à travers le Québec que «seules les entreprises performantes peuvent espérer tirer leur épingle du jeu».

M. Parizeau parle de l'urgence de s'attaquer à la formation de la main-d'œuvre. Il parle aussi des crédits d'impôt et des prêts aux entreprises, admettant que les règles empêchent maintenant les subventions directes.

Devant les manufacturiers, hier, M. Parizeau a insisté pour dire que «la lutte, entre les deux gouvernements, fédéral et provincial», est en train de ruiner l'économie. «C'est simple, il y a un gouvernement de trop. Il faut régler le dossier politique, c'est un préalable».

Le chef de l'opposition énumère une série de données montrant la dure réalité économique du Québec:

- les investissements manufacturiers au Québec, en 1991, sont tombés de 18 p. cent; en 1992, de 23 p. cent et probablement de 17 p. cent cette année, ce qui constitue de l'inédit;

- une telle chute des investissements manufacturiers montre que nous ne réalisons pas 45 p. cent de la performance ontarienne;

- au cours des quatre dernières années, les investissements dans les seuls domaines des machines et de l'outillage ont diminué, en moyenne, de 6 p. cent par année;
- dans le domaine de la formation professionnelle, le gouvernement ne dépense pas 10 p. cent des budgets prévus, depuis 1990;
- il y a 30 ans, on dénombrait 150 000 élèves dans les écoles des métiers, ce nombre n'est plus que de 15 000, avec un taux de décrochage global, au secondaire, de près de 40 p. cent.

M. Parizeau soulève longuement, devant les manufacturiers, la nécessité d'un Québec souverain, notamment pour mieux définir une fiscalité claire, mettant fin à l'entrelacement des politiques fédérales et provinciales.

Quatre militaires canadiens formellement accusés de meurtre et de torture

Tous sont membres du régiment aéroporté basé à Petawawa

MARIE-CLAUDE LORTIE
du bureau de La Presse
OTTAWA

■ Après deux mois d'enquête, quatre militaires canadiens ont finalement été formellement accusés hier d'avoir torturé et assassiné le civil Somalien Shidane Abukar Arone, en mars dernier, à la base de Belet Huen en Somalie.

Deux d'entre eux, le caporal-chef Clayton Matchee et le soldat Elvin Brown, sont accusés de meurtre au second degré et de torture.

Le soldat David Brocklebank et le sergent Mark Bolland font face quant à eux à des accusations de torture et de «négligence dans l'exécution de leur tâche».

Selon le brigadier général Pierre Boutet, c'est la première fois que des militaires canadiens doivent faire face à des accusations d'une telle gravité pour des gestes faits alors qu'ils participaient à une opération des Nations unies.

M. Arone a été battu à mort alors qu'il était détenu à la base militaire canadienne de Belet Huen, en Somalie, le 16 mars dernier. L'armée l'avait arrêté et mis en détention — essentiellement dans un trou dans le sol entouré de sacs de sable — parce qu'il avait tenté de s'infiltrer illégalement sur la base canadienne.

Les quatre militaires accusés

sont tous membres du régiment aéroporté basé à Petawawa, non loin d'Ottawa. Ils ont tous été rapatriés depuis le début de cette affaire.

L'un d'entre eux, le caporal Matchee, est à l'hôpital militaire d'Ottawa depuis près de deux mois maintenant. Son état est grave et le caporal est incapable de communiquer. Il a été ramené dans le coma de Somalie où on l'avait retrouvé, pendu dans sa cellule à la base de Belet Huen, le 19 mars dernier.

Matchee avait été arrêté la veille et mis en détention relativement à la mort de M. Arone. Sa famille affirme qu'il n'a pas tenté de se suicider même si c'est la thèse retenue par l'armée canadienne.

Les trois autres accusés ont été arrêtés et ramenés à la base de Petawawa le 4 avril, après que l'armée eût envoyé des enquêteurs spéciaux faire des recherches sur l'affaire Arone. Ils ont depuis été relâchés et occupent leurs fonctions normales sur la base. Le militaire supérieur en charge du dossier, le major Robert MacKay, commandant de la base de Petawawa, n'a pas jugé nécessaire de les mettre en détention en attendant la suite des événements, a expliqué hier le brigadier général Boutet.

M. Boutet a cependant remarqué que dans l'armée «on a un peu plus de contrôle sur nos gens que la plupart des employeurs et donc il y a certaines formes de contrôle, sans qu'on

n'ait nécessairement à mettre les gens en détention.»

Un cinquième militaire, le sergent Perry Douglas Gresty, a été arrêté au début d'avril relativement à cette affaire et rapatrié lui aussi. Aucune accusation n'a cependant été portée contre lui. Le brigadier général Boutet a expliqué que l'enquête se poursuivait à son sujet.

Maintenant que des accusations ont été portées, un processus complexe et hautement sophistiqué est mis en marche qui pourrait éventuellement mener à la tenue d'un procès en cour martiale.

Le dossier grimpera la pyramide hiérarchique militaire jusqu'à ce que l'on décide, à la lumière de la gravité des faits, quel type d'outil juridique — procédure sommaire, juge seul, tribunal martial composé d'un nombre varié de membres, etc... — devra être utilisé, a expliqué M. Boutet.

Selon lui, si on décide de tenir un procès, il pourrait avoir lieu en septembre à Petawawa puisque c'est là que sont les principaux témoins. Mais il demeure possible que le procès commence au Canada et qu'on aille en Somalie entendre des témoins si c'est nécessaire, a-t-il ajouté, précisant qu'il ne faisait cependant que spéculer au sujet de tout cela. Ce sont les «autorités» qui prendront les décisions en temps et lieu.

La loi prévoit une peine de prison à perpétuité pour tout individu reconnu coupable de

meurtre au second degré, avec possibilité de libération conditionnelle après 10 ans. Un individu reconnu coupable de torture peut recevoir une peine de 14 ans de prison. Ce sont les mêmes peines que celles prévues par le code criminel.

L'affaire Arone est seulement un des quatre incidents graves impliquant des soldats canadiens dans la mort de civils somaliens, survenus depuis le début de la mission de paix «Délivrance» en Somalie.

Un seul autre de ces événements fait actuellement l'objet d'une enquête spéciale. Il s'agit de la mort d'un Somalien, tombé sous les balles de soldats canadiens le 4 mars dernier. La première version officielle de l'armée canadienne veut qu'on ait fait feu sur l'homme alors qu'il tentait de saboter des hélicoptères canadiens. Des témoignages laissent croire toutefois que l'homme n'était pas armé et qu'il a été ni plus ni moins exécuté.

Au milieu de toutes ces controverses, la ministre de la Défense, Kim Campbell, a demandé la tenue d'une enquête spéciale sur la conduite des militaires canadiens en Somalie. Le dossier a depuis été alimenté par une enquête journalistique de la CBC, qui a mis en lumière la présence de liens entre certains groupes suprémacistes et quelques membres de l'armée canadienne, dont un militaire actuellement en Somalie.

J'appelle chez nous pour rien. Trente fois par mois.

Abonnez-vous à Bell Mobilité Cellulaire pour une période de 36 mois avant le 30 juin 1993 et obtenez 3 mois gratuits de l'option Chez-soi: faites des appels d'une durée illimitée vers votre résidence jusqu'à 30 fois par mois.

LA NOUVELLE
OPTION
CHEZ-SOI

En plus de l'option Chez-soi, obtenez gratuitement: 3 mois d'accès au Centre de messages • 3 mois de Facturation détaillée • 3 mois de Week-end illimité.

Frais d'activation et frais annuels d'accès au réseau en sus. Frais d'interurbain et d'abonnés itinérants non-inclus. Taxes en sus. Miles AIR MILES offerts aux abonnés des Services Or et Platine de Bell Mobilité Cellulaire seulement. AIR MILES International Holdings N.V. Bell Mobilité Cellulaire inc., usager inscrit.



Bell Mobilité
Enfin libre

CENTRES CELLULAIRE PLUS:

Dollard-des-Ormeaux
La Boutique Electronique
Tél.: (514) 684-6846

Drummondville
Rochefort Radio T.V. inc.
Tél.: (819) 478-5178

Granby
Audiotec
Tél.: (514) 378-3618

Laval
Cellcom Laval
Tél.: (514) 629-7777

Montréal
Cellcom Montréal
Tél.: (514) 739-7777

Cellular One
Tél.: (514) 385-0770

Centre du Téléphone Mobile

Tél.: (514) 274-9366

Locatel Itée

Tél.: (514) 735-3000

Repentigny

Communication Idéale
Tél.: (514) 585-2847

St-Hubert

Centre du Téléphone Mobile
Rive-Sud
Tél.: (514) 926-2020

Radio Communication Cellulaire

Tél.: (514) 676-9919

Victoriaville

Communication Victoriaville
Tél.: (819) 758-5757

Ville Lemoyne

Slintel
Tél.: (514) 923-0227

AGENTS AUTORISÉS:

Boucherville

National-Expert Itée

Tél.: (514) 949-1000

Chomedey

Boutique Cellulaire inc.
Tél.: (514) 686-6959

Métro Com Canada inc.

Tél.: (514) 687-4000

Joliette

Boutique du Téléphone enr.

Tél.: (514) 752-5030

Lafontaine

Le Centre St-Jérôme inc.
Tél.: (514) 431-5122

Laval

Audiocom Laval inc.
Tél.: (514) 681-8340

Centre du Téléphone Mobile

Tél.: (514) 628-9366

Locatel Laval

Tél.: (514) 682-1400

Triacomm

Tél.: (514) 928-2244

Longueuil

Cellcom Rive-Sud
Tél.: (514) 463-7777

Louiseville

Cellulaire Communication enr.
Tél.: (819) 228-9696

Montréal

ABCO Télécom

Tél.: (514) 389-8900

Autocell inc.

Tél.: (514) 257-9292

Boutique Communication

Tél.: (514) 335-2355

C.B.C.I. Télécom

Tél.: (514) 738-4995

Choueiri inc.

Tél.: (514) 949-1826

Locatel Itée

Tél.: (514) 593-5555

Peel Cellulaire inc.

Tél.: (514) 879-1450

Télécentre Québec

Tél.: (514) 485-5222

Wescom

Tél.: (514) 933-4249

Rosemère

Centre du Téléphone Mobile

Tél.: (514) 979-3838

St-Agathe-des-Monts

Autoradios C.V.L. inc.
Tél.: (819) 326-2006

St-Eustache

Centre de communication
St-Eustache
Tél.: (514) 473-2982

St-Hyacinthe

Auto-Phone enr.

Tél.: (514) 778-1911

St-Jean

Télévision Hébert et Gouin

Tél.: (514) 348-5210

St-Sauveur-des-Monts

Telcomm Cellulaire inc.
Tél.: (514) 227-2346

Terrebonne

Cellulaire Terrebonne enr.

Tél.: (514) 964-0072

Tracy

Radio Michel inc.

Tél.: (514) 746-7777

Ville Mercier

Distribution Réjean Mailloux inc.
Tél.: (514) 951-0446

Budget: Gérard-D. Levesque aura peut-être de quoi sourire, après tout...

d'après PC
QUÉBEC

■ Quand il se lèvera, ce soir, pour faire lecture de son discours du budget à l'Assemblée nationale, le ministre des Finances Gérard-D. Levesque arborera sans doute un large sourire: pour une fois, le Québec souffrira avantageusement la comparaison.

Que ce soit par l'ampleur de

son déficit, qu'il tentera de maintenir en-deça des cinq milliards, ou les moyens d'y parvenir, le budget Levesque-Bourassa aura l'air bien doux en comparaison de la dégelée servie hier aux citoyens et aux fonctionnaires ontariens.

Même le *Globe and Mail* de Toronto en convient: «Les Québécois ont au moins l'espoir que cessera bientôt la raclette qu'on leur a servie depuis quelques an-

nées», écrivait hier le quotidien national du Canada anglais dans un éditorial intitulé «Sobriété distincte».

Toutes proportions gardées, le Québec affiche un déficit par tête d'habitant moins important que celui de huit autres provinces.

Derrière ce positionnement prévisible devant les caméras de l'Assemblée nationale, le contribuable québécois ne devra pas oublier cependant qu'à l'exemple de

ses concitoyens anglophones, son gouvernement ira puiser directement dans ses poches cette année une moyenne de 185\$ de plus en taxes de toutes sortes, selon Burns Fry, de Toronto.

Si l'on se fie à cette maison de courtage, M. Gérard-D. Levesque et ses homologues provinciaux subissent depuis deux ans de sérieux problèmes d'arithmétique. Si bien que l'an dernier, c'est 5 milliards que les provinces ont dû ajouter à leur déficit collectif de 22 milliards.

En plus des difficultés de calcul et du déficit qui s'emballent, le Québec partage avec les autres provinces des tactiques budgétaires similaires et des cibles communes.

Ainsi, à moins d'un revirement toujours possible, le président du Conseil du trésor, M. Daniel Johnson, répète l'orientation du document *Vivre selon nos*

moyens: à choisir entre taxer davantage le contribuable et geler le salaire de ses employés, le gouvernement se range du côté du nombre.

À tout prendre, croit-on à Québec, trois congés forcés et un gel pour deux ans de la rémunération des fonctionnaires resteront moins spectaculaires que les milliers de suppressions d'emplois en Ontario.

Mais, ce faisant, le gouvernement du premier ministre Robert Bourassa n'a rien inventé. Il ne fait que répéter un mouvement amorcé il y a deux ans en Nouvelle-Écosse où le ministre des Finances de l'époque, M. Gregg Kerr, annonçait le gel pour deux ans de la rémunération des fonctionnaires.

L'année suivante, c'était au tour du Nouveau-Brunswick de charcuter 700 postes dans ses effectifs, presque le double l'année

suivante. En plus, pour le présent exercice budgétaire, le gouvernement du premier ministre Frank McKenna a même imposé les achats hors-réserve faits par les autochtones, qui menacent de se révolter.

En 1992, c'était au tour de la Saskatchewan de supprimer 400 postes. Cette province est celle qui connaît la pire situation économique, comme l'illustrent, depuis 12 mois, deux déroutes de son crédit par les grandes maisons de courtage.

Depuis, la pratique qui consiste à frapper les fonctionnaires a été répétée par bon nombre de gouvernements provinciaux, à l'exception de la Colombie-Britannique qui, forte d'un apport démographique de 70000 personnes l'an dernier et d'une économie en pleine croissance, a le luxe de bonifier les services de santé plutôt que les restreindre comme cela se fait au Québec notamment.

Nos bas prix vous en feront voir de toutes les couleurs!



Attrayantes chemises sport en polyester/coton à manches courtes. Taille P, M, G, TG. Palette imposante de superbes coloris.
Prix courant jusqu'à 40\$

24,99

Beau choix de pantalons polyester/coton avec ou sans plis. Marine, bleu, mauve, blanc et gris pâle. Tailles 28 à 44.
Prix courant jusqu'à 60\$

29,99

Non-illustré:
Confortables chaussettes de coton/nylon/lycra. Blanc, brun, bleu, gris, marine, vert.
Pointure unique pour 10-12.
Prix courant 5\$ la paire.

3,69/la paire
10\$/3 paires

SAUVÉ

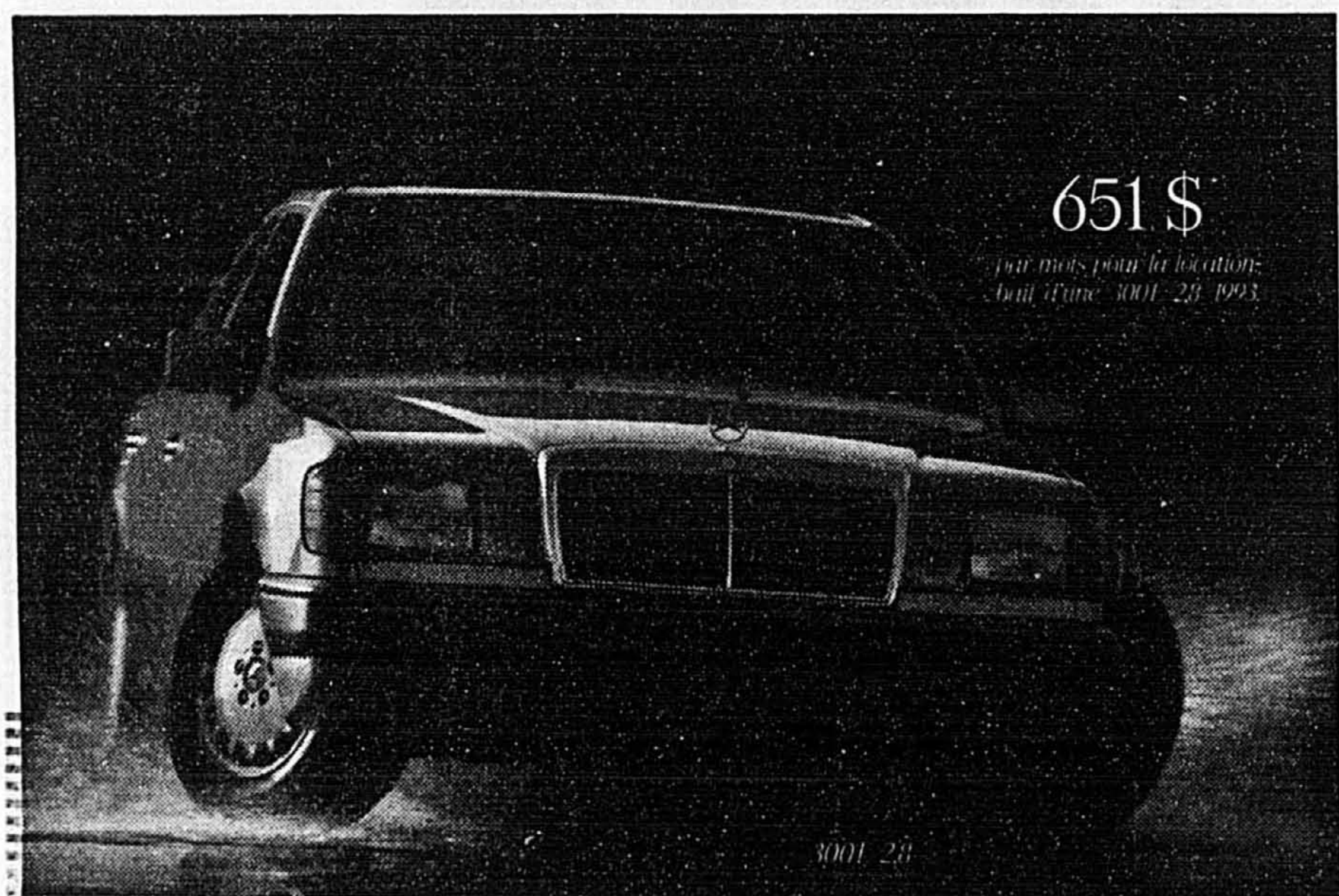
Place Ville-Marie 861-3990
Galerie Joliette 752-0950
Complexe Desjardins 281-1611
Place Rosemère 435-6160

Carrefour Laval 681-9213
Centre Laval 688-6292
Galerie d'Anjou 351-6810
Carrefour Angrignon 365-1070

Promenades St-Bruno 461-2832
Plaza St-Hubert 273-6392
(6554 rue St-Hubert) Stationnement à l'arrière rue Chateaubriand.



NOS COMPTABLES EN ONT ASSEZ DE VOIR TOUTE LA GLOIRE REVENIR À NOS INGÉNIEURS.



651\$

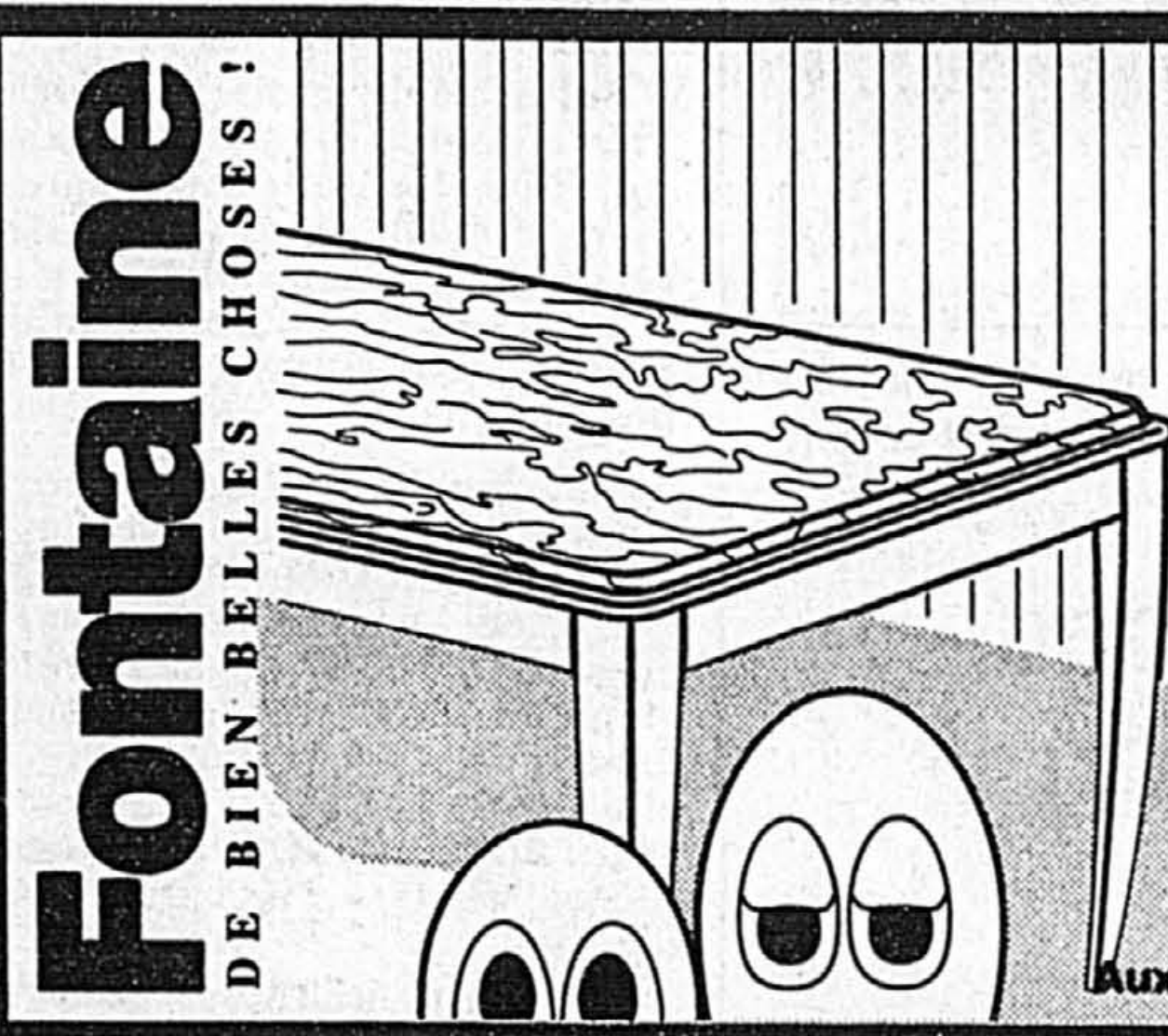
une fois par mois pour la location
du bail (fin 2001 - 2003 1993)

Les ingénieurs Mercedes-Benz, en utilisant un six cylindres de 194 chevaux, ont créé une berline performante remarquable: la 300E 2.8 1993. Grâce au programme de location-bail spécial offert par Crédit Mercedes-Benz du Canada Inc., par l'intermédiaire de concessionnaires agréés, vous pouvez désormais conduire une 300E 2.8 pour 651\$* par mois seulement. Imaginez: toute la qualité et tout le luxe d'une Mercedes avec un bail à court terme et à moindre frais. Ce qui veut dire que nos comptables pourraient bientôt jouir du même renom que nos ingénieurs. Pour connaître l'adresse du concessionnaire le plus proche, composez 1 800 387-4632.



Mercedes-Benz

*Offre de durée limitée, à toute personne approuvée par Crédit Mercedes-Benz du Canada Inc. Les chiffres sont calculés pour un bail fermé et une 300E 2.8 1993, et aux taux d'intérêts en vigueur au moment de la mise sous presse. Le coût de capitalisation tient compte d'un rabais sur le prix de vente au détail suggéré qui peut ou non être accordé par tel ou tel concessionnaire ainsi que des frais d'acquisition de 350\$. Le client doit, au moment de la signature du bail, payer 8 000\$ en argent (ou donner en reprise un véhicule d'une valeur équivalente), la première mensualité de 651\$ plus taxes, une caution remboursable se montant à environ une mensualité, les frais de transport, les taxes, frais d'enregistrement, de préparation du concessionnaire et d'immatriculation. Le client s'engage à effectuer 36 paiements de 651\$ plus taxes, soit un total de 23 436\$, plus tous les frais et taxes en vigueur. Les clients résidant au Québec peuvent se reporter à la page 1 du document de location-bail pour plus de détails sur les termes et conditions ci-dessus. Si le client décide de ne pas acheter le véhicule en fin de bail, il doit rendre ledit véhicule au concessionnaire et payer les frais de kilométrage au-delà de 72 000 km au taux de 0,15\$ par km, ainsi que, le cas échéant, les frais d'usure et d'utilisation excessifs, et des frais d'administration de 300\$. Pour le Québec, se reporter à la page 2 du document de location-bail du client pour plus de détails concernant les degrés de limitation d'utilisation du véhicule et les coûts entraînés au-delà d'une telle limite. Le client a l'option d'acheter le véhicule à échéance du bail pour la somme de 29 088\$ plus tous frais et taxes officiels, sauf au Manitoba, où le client n'a aucune option d'achat. Le matériel en option est en sus. Un concessionnaire peut offrir un prix moindre. © 1993 Mercedes-Benz Canada Inc. Toronto, Ont. Membre du groupe Daimler-Benz.



Fontaine
DE BIEN BELLES CHOSES!

Gastronomiquement votre!
Une base en merisier fini acajou, des pattes comme vous n'en n'avez jamais vu, un dessus de granit vert aux arêtes arrondies, voilà la super table de salle à manger qu'il vous faut. Faite au Québec. 1995\$

- Tu crois qu'un prix gastronomique, ça se digère bien?
- Commence pas à te faire des idées!

Dans l'est: 9780 Sherbrooke Est, 352 3913
Aux portes de Laval: 12265 Laurentien, 331 8044

LE BIG BANG DE L'ORGANISATION LE RE-ENGINEERING



LES GRANDES SÉRIES SUR LES NOUVELLES PRATIQUES DE GESTION^{MC}

VOUS AVEZ DES QUESTIONS? LE QUI? LE QUOI? LE COMMENT? LE POURQUOI? DU RE-ENGINEERING... OBTENEZ LES RÉPONSES LES 15 ET 16 JUIN 1993 AU QUATRE SAISONS, MONTRÉAL

Le re-engineering est une méthode révolutionnaire. Elle permet aux organisations les mieux gérées au monde, de maintenir leur position ou de diriger leurs énergies aux bons endroits! Elle bouscule notre perception du management par activité. Ce n'est plus du «business as usual»... Elle vous aligne directement sur les résultats et les clients!

TÉMOIGNAGES PRATIQUES DE :

- | | | |
|---|--|---|
| Georges A. Archambault , directeur général
DISTEX INDUSTRIES INC. | Marc M. Hubert , vice-président, comptes nationaux et grandes entreprises
BELL QUÉBEC | Jean Polier , vice-président, marché d'affaires du Québec
BELL QUÉBEC |
| Bernard Boire , vice-président, stratégies manufacturières
WALSH AUTOMATION INC. | Robert Langlois , directeur - systèmes d'information de gestion
SICO INC. | Adrien D. Pouliot , président et chef de la direction
CFCF INC. |
| Johanne Brière , gérante, magasin Angrignon
SPORTS EXPERTS INC. | Jean-François LeBrun , associé principal
LEBRUN, PAGÉ ET ASSOCIÉS | Bernard Roy , directeur commercial
GROUPE LGS INC. |
| Roger Charest , associé délégué
PRICE WATERHOUSE | Jean-Robert Lessard , vice-président, ventes & marketing
GROUPE ROBERT INC. | Ghislain St-Pierre , vice-président, ingénierie
TELEVISION QUATRE SAISONS |
| Guy Delsie , consultant en personnel
ALCAN ALUMINIUM LIMITÉE | Doug Lord , vice-président, administration, logistique et procédés d'affaires
XEROX CANADA LIMITÉE | Roland Thériault , associé principal
SOCIÉTÉ CONSEIL MERCER LIMITÉE |
| Sylvain Fecteau , directeur de la production
VENMAR VENTILATION INC. | Raoul Malouin , directeur, Conseil en gestion
GROUPE DMR | Camille Thibodeau , directrice, ressources humaines
SPORTS EXPERTS INC. |
| Nicole Fontaine , curatrice publique
LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC | Richard Normandeau , vice-président, Région du Québec
MÉDIS SERVICES PHARMACEUTIQUES ET DE SANTÉ INC. | Daniel Williams , associé, directeur des services de conseil
RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARÉ |
| Robert Gour , directeur - Ressources humaines, Complexe Mont-Royal
KRAFT GENERAL FOODS CANADA INC. | | |

POUR LES INFORMATIONS COMPLÈTES SUR CET ÉVÉNEMENT UNIQUE OU POUR RECEVOIR LA BROCHURE DÉTAILLÉE, COMMUNIQUEZ AVEC LE SERVICE DE RENSEIGNEMENTS PERFORM AU 861-7000.

Frais d'inscription : 995\$ + TPS 7% + TVQ 4%
Les frais d'inscription couvrent : le petit déjeuner continental, le déjeuner, les rafraîchissements, la documentation du colloque, et ce, pour les deux jours. PERFORM confirmera votre inscription par écrit mais se réserve le droit de refuser toute demande.

GARANTIE DE SATISFACTION
Nous certifions par la présente que l'investissement de votre organisation dans le colloque **LES GRANDES SÉRIES SUR LES NOUVELLES PRATIQUES DE GESTION^{MC}**, offert en exclusivité par PERFORM, fait l'objet d'une garantie de satisfaction.

Sous la présidence d'honneur de : **Bell** Présenté par : **PERFORM** En collaboration avec : **La Presse** **MARKETEL**

Une idée originale et une marque déposée de Les Systèmes de formation et de gestion PERFORM inc.

Les libéraux maintiennent leur avance à travers le pays

du bureau de La Presse
OTTAWA

■ Après avoir rapidement basculé en faveur des conservateurs grâce, au lancement de la course à la direction, les intentions de vote sont restées stables le mois dernier à travers le Canada, les libéraux menant encore par environ 10 points devant les conservateurs.

Ce nouveau sondage Gallup, effectué entre le 12 et le 17 avril auprès de 1040 Canadiens, indique en effet que les troupes de Brian

SONDAGE GALLUP

Mulroney récoltent 31 p. cent des intentions de vote des Canadiens contre 39 p. cent pour les libéraux.

Le sondage précédent, effectué entre le 25 mars et le 2 avril, donnait 32 p. cent des faveurs populaires aux conservateurs, contre 39 p. cent pour les libéraux.

Les résultats régionaux de Gallup donnent l'avance aux libéraux dans plusieurs provinces.

En Ontario, ils sont passés de 32 à 47 p. cent alors que les conservateurs sont restés stables à 34 p. cent. Le Reform party est passé quant à lui de 6 à 10 p. cent. C'est le NPD qui a encaissé le coup, pour tomber de 18 à 9 p. cent.

À l'échelle nationale, les néo-démocrates continuent à recevoir 13 p. cent des appuis, un niveau

où ils sont bloqués depuis le début de mars.

En Colombie-Britannique, la province de Kim Campbell, l'équipe de Jean Chrétien est passée de 29 à 36 p. cent, alors que les conservateurs sont passés de 32 à 19 p. cent. Le Reform party récolte 20 p. cent de la faveur populaire dans cette province. Le

mois dernier, ils y étaient à 13 p. cent.

Les libéraux sont aussi en ascension dans les Prairies, où ils ont monté de 32 à 35 p. cent. Les conservateurs sont tombés quant à eux de 34 à 32 p. cent. Le Reform Party y récolte 16 p. cent des intentions de vote, contre 15 p. cent le mois précédent.

Dans les Maritimes, les libéraux ont perdu quelque six points, pour passer de 49 à 43 p. cent. Le sondage a été effectué bien avant les élections des libéraux de Clyde Wells à Terre-Neuve et la montée des libéraux dans la campagne électorale en Nouvelle-Écosse. Les conservateurs, eux, sont passés dans les Maritimes de 35 p. cent à 40 p. cent.

Le curriculum vitae d'un candidat libéral fait sourire l'opposition

Presse Canadienne
QUÉBEC

■ Le Parti québécois s'est bidonné hier à l'Assemblée nationale des difficultés rencontrées par Eric Dorion, le candidat libéral pour l'élection complémentaire du 5 juillet prochain, dans la circonscription de Portneuf, parce que son curriculum vitae contenait quelques erreurs.

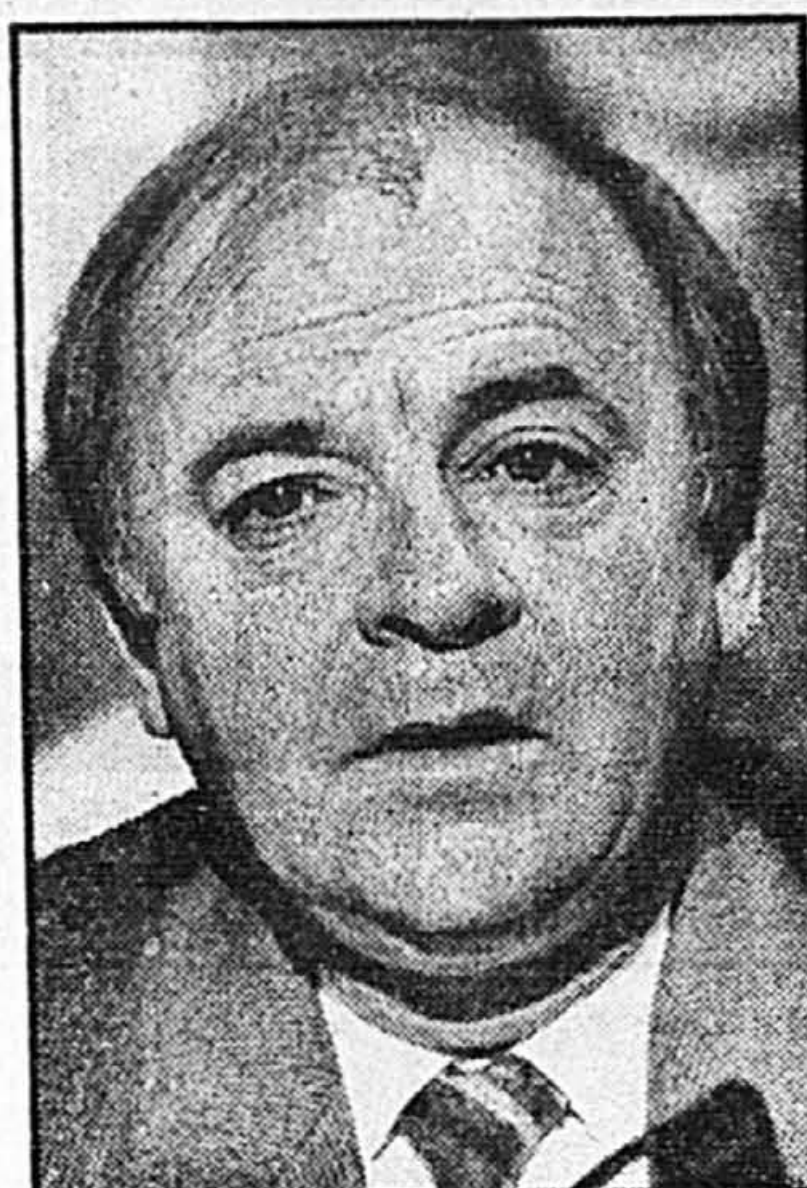
Ainsi M. Dorion mentionnait dans son document qu'il était «membre du comité sénatorial sur la question du chômage chez les jeunes». M. Dorion n'était évidemment pas membre de ce comité composé uniquement de sénateurs.

«Je voudrais savoir si le premier ministre va vérifier le curriculum vitae de son candidat avant de signer sa mise en candidature», a demandé, sourire en coin, le député de Joliette et leader parlementaire du Parti québécois, Guy Chevrette.

«On vient de me remettre les documents qui se trouvaient à confirmer ce qu'avait dit M. Dorion. Je vais les examiner et je pourrais les déposer demain (aujourd'hui)», a répondu M. Bourassa.

Comme M. Chevrette multipliait les questions ironiques au sujet du candidat libéral, le premier ministre l'a accusé de «froter l'arrogance».

M. Chevrette a noté que «la



Guy Chevrette

transparence oblige tout candidat à dire dans son curriculum vitae toute la vérité de A à Z quand on en appelle au peuple».

«Qu'entends-je? L'opposition qui dit toute la vérité?», a répondu M. Bourassa.

Les notes biographiques de M. Dorion, qui ont été remises à la presse le jour de l'assemblée d'investiture libérale le 12 mai, contenaient quelques inexactitudes que des médias d'information ont mis en relief au cours des derniers jours.



BOIS FRANCO

CAMPING WESTERN BIO D'ANTAN: 10\$/jour. Animaux bienvenus. Ambiance et musiques western, danse rétro sous les étoiles. Dépliant gratuit. 1963, 10^e Rang, St-Albert-de-Warwick, J0A 1E0 (819) 353-2731.

COEUR DU QUÉBEC

MANOIR DU LAC CACHÉ: Camping familial, chalets et chambres de location. Sur lac naturel et plage sablonneuse. Qualité de l'eau catégorie "A". 105 places, dont 64 pour roulottes et 41 avec eau et électricité. 2000 rang Lac Caché, St-Alexis-des-Monts, J0K 1V0, (819) 265-2083. Via 349 nord.

CHARLEVOIX

CAMPING LE GÉNÉVRIER: Terrain de 450 emplacements, tous les services sont disponibles, activités familiales organisées avec moniteurs, mini-putt, tennis, pédalo, golf et location de chalets. 1175 boul. Monseigneur de Laval (route 138) Baie St-Paul, G0A 1B0. tél.: (418) 435-6520

ESTRIE

CLUB-VACANCES BAIE DES SABLES: Camping 4 étoiles. Vacances familiales - Animation. Plage, pêche, voile, vélo et plus. Chalets (meublés touristiques) C.P. 65, Lac-Mégantic, G6B 2S5 (819) 583-3965

LAURENTIDES

LE PARC D'OKA...UN VRAI CONTACT AVEC LA NATURE: À seulement 35 minutes de Montréal. 855 emplacements de camping aménagés. Tous les services sur place. Programme d'animation pour la famille. De plus, magnifique plage de 1,2 km, aires de pique-nique, piste cyclable, sentier de vélo de montagne, sentiers pédestres et location d'équipements nautiques. Les 300 premiers campeurs qui réserveront 2 nuits de camping pour la fin de semaine du 21 au 23 mai se verront remettre gratuitement une caméra 35 mm! 2020 chemin Oka, Oka. Réservations (514) 479-8337.

TASCHEREAU

CAMPING MUNICIPAL: À 50 km d'Amos, sur la route 111, terrain de 40 emplacements près d'un lac naturel. Invitation particulière aux Boutin d'Amérique, qui seront chez-nous les 16-17-18 juillet 93 pour leur rassemblement annuel. 1149, Route 111, Taschereau, Qc (819) 796-2521 / 2219.

Faites connaître vos activités tout l'été, Mario Boutin au (514) 285-6981 ou 1 800 361-0179

Pas besoin d'aller jusqu'à la Grosse Pomme pour trouver les tenues de la collection GRAPHIQUE DE JONES NEW YORK À 30% DE RABAIS!

Il suffit de passer à la Baie où cette collection mode pour femme est offerte en exclusivité!

Nous avons des vestes, des jupes et des corsages en maints modèles et tissus.

En marine et crème relevé de paprika! Ord. 82 \$ à 230 \$.

Solde 56,99 \$ à 160,99 \$ ch.

Magasins exceptés: Centre Boulevard, Jardins Dorval, Place Versailles, la Place Vertu et Galeries d'Anjou.

Le choix varie selon le magasin. Jusqu'à épuisement des stocks. Tenues Jones New York, rayon 109.

AUSSI... 30% DE RABAIS! TOUS LES TAILLEURS COUTURE POUR FEMME

En vigueur jusqu'au 29 mai!

À la Baie rue Sainte-Catherine Ouest et Fairview Pointe-Claire seulement. Collections pour femme, rayon 127.

ESTÉE LAUDER
VOUS INVITE À LA BAIE, RUE STE-CATHERINE OUEST
Entrez dans un monde empreint de beauté et de pureté où seul compte votre bien-être. Un endroit paisible où vous recevrez une attention et des soins personnalisés: la Cabine de beauté Estée Lauder.
Lorsque l'esthéticienne Estée Lauder de formation internationale aura identifié les besoins de votre peau, vous aurez droit à des soins faciaux spécialement adaptés pour vous, selon le programme de Soins Essentiels Estée Lauder.
Une séance de soins ne coûte que 35 \$ et cette somme sera soustraite de tout achat de 35 \$ ou plus de produits de beauté Estée Lauder. Prenez rendez-vous dès maintenant en téléphonant au 281-4422, poste 2548.

AUSSI... 30% DE RABAIS! TENUES SIMON CHANG
Toute la collection printanière!
En vigueur jusqu'au 29 mai!

À la Baie rue Sainte-Catherine Ouest seulement. Collections pour femme, rayon 127.



Montréal sourit aux touristes. Dites-leur Bonjour!

Gouvernement du Québec
Ministère du Tourisme

SOUPER AUX HOMARDS ET DANSE



Aux Gymnases du Patro Le Prévost

7355, Christophe-Colomb, Montréal

POUR RÉSERVATION TÉL.: 273-8535

LE SAMEDI 29 MAI 1993

Ouverture des portes à 18 h - Souper de 19 h à 21 h.

Hors-d'œuvre, homard à volonté, salade

Vin et service de bar en sus

Vente de tabliers et pinces sur place

Danse de 21 h à 1 h

Coût du billet: 35\$ par personne (toutes taxes incluses)

La Presse présente l'exposition

Pijet 193

au nouveau Musée... pour rire.

Voyez les originaux des caricatures d'André Pijet.

«Venez me rencontrer au Musée, le samedi 22 mai, entre 13 h et 15 h.»

La Presse



Dès le 18 mai au nouveau Musée... pour rire
2111 boul. St-Laurent



Affiches en vente à la boutique du Musée

Infomusée • 645-4000

LA BAIE

Compagnie de la Baie d'Hudson

L'AVANTAGE DES MEILLEURS PRIX!

J1948103

Charest accorderait des crédits d'impôt aux étudiants à temps partiel

LIA LÉVESQUE
de la Presse Canadienne

■ Jean Charest propose une réforme des crédits d'impôt pour fins d'études, afin d'inclure les étudiants à temps partiel. Il doublerait également le montant de ce crédit, qui existe déjà, pour les étudiants à temps plein.

Le candidat au leadership du Parti conservateur se trouvait à Montréal, hier en début de journée, participant à une ligne ouverte à la radio anglaise et prononçant une allocution devant un club de service.

Le crédit d'impôt pour les étudiants à temps plein, qui est présentement de 80 \$ par mois, serait doublé. Les étudiants à temps partiel, eux, bénéficieraient désormais d'un crédit d'impôt de 80 \$ par mois.

Son plan prévoit également que les frais de garde seraient déductibles pour les familles monoparentales ou les femmes dont le conjoint travaille et qui veulent retourner aux études à temps partiel.

Les mesures annoncées par le candidat Charest quant au crédit d'impôt totaliseraient 150 millions \$, a-t-il précisé.

Comment financer ces crédits d'impôt dans une ère où l'on dégraisse, coupe et réduit? «On irait chercher des revenus dans la réforme annoncée en février 1992 au système des prêts aux étudiants, qui est coadministré par le fédéral et les provinces», répond M. Charest.

Améliorer la formation

Le ministre de l'Environnement fait valoir que ce système vise un objectif louable: améliorer la formation générale des Canadiens.

Aujourd'hui, les emplois nécessitent une plus grande formation. Les crédits d'impôt deviennent alors «un outil supplémentaire pour obtenir de la formation, un encouragement à retourner aux études, un incitatif».

M. Charest soulignait aussi que «ça reconnaît la situation, entre autres, de plusieurs femmes qui souhaitent retourner aux études».

M. Charest fait de la formation et de l'éducation l'un des principaux enjeux de sa campagne, bien qu'il s'agisse d'un champ de compétence provincial.

A ses yeux, il ne faut pas s'empêtrer dans des querelles de juridiction quand il s'agit d'un objectif commun et d'un enjeu social de première importance comme l'éducation et la formation. Il y a moyen de respecter les compétences de chacun et que chaque palier de gouvernement fasse ce qu'il peut, dans ses champs de compétence, pour atteindre un objectif commun, répète-t-il.

S'il était choisi chef du Parti conservateur, le 13 juin, dès le lendemain comme premier ministre il ferait en sorte que les jeunes soient aux études, en formation, au travail ou qu'ils fassent des travaux communautaires. Ces

Un collaborateur de Charest a eu des contrats de l'Environnement

Presse Canadienne

■ Le candidat au leadership conservateur, Jean Charest, ne voit rien de grave ni de mystérieux dans le fait que David Small, un de ses collaborateurs, travaille maintenant pour sa campagne et ait, dans le passé, obtenu des contrats pour promouvoir son ministère de l'Environnement.

Le quotidien The Gazette indiquait dans son édition d'hier que David Small avait touché près de 200 000 \$ pour trois contrats, à titre de consultant pour le ministère de l'Environnement, durant les 16 mois qui ont précédé la course au leadership conservateur.

La loi fédérale stipule que les contrats doivent faire l'objet d'appels d'offres, mais prévoit des exceptions pour les montants de moins de 50 000 \$. Les trois contrats de M. Small, à l'origine, n'atteignaient pas ce plafond de 50 000 \$ et n'ont donc pas fait l'objet de soumissions, révèle le quotidien montréalais.

M. Charest ne comprend pas pourquoi certaines personnes s'émeuvent de cette situation, qui n'a rien de mystérieux, puisque tout était ouvert et clair, dit-il.

Il souligne que M. Small ne reçoit plus d'argent pour ces contrats depuis qu'il travaille pour sa campagne.

Et l'argent que M. Small a touché, c'était pour du travail qui a bel et bien été fait, notamment dans le cadre du Sommet de la terre, justifie M. Charest.

On ne peut empêcher les gens qui ont obtenu des contrats pour le gouvernement de travailler ensuite auprès des candidats au leadership d'un parti, a-t-il ajouté.

jeunes doivent être actifs dans la société, apporter leur contribution.

M. Charest a été très chaleureusement accueilli par les membres du Club Kiwanis. Devant eux et plus tôt lors d'une ligne ouverte à la radio anglaise, il a tracé un bilan «somme toute positif» de la course au leadership.

«Qui aurait dit, quand je me suis lancé dans la course le 16 mars, qu'on se retrouverait aujourd'hui nez à nez», a-t-il lancé, en comparant sa performance dans les sondages à celle de Kim Campbell.

«Si on a pu faire tant de progrès, c'est qu'on a parlé des questions qui vous tiennent à cœur.»

Les commissaires aux transports vivent à Québec mais travaillent à Montréal, aux frais du gouvernement

DENIS LESSARD
du bureau de la Presse
QUÉBEC

■ Nommés l'an dernier par le gouvernement Bourassa, deux commissaires de la Commission des Transports ont coûté plus de 36 000 \$ en frais de déplacement seulement aux contribuables québécois.

Or ces dépenses ne sont pas encouragées dans l'exercice de mandats précis, mais proviennent du fait que, résidents à Québec, les deux commissaires sont remboursés pour leurs déplacements entre leur domicile et leur lieu de travail... à Montréal.

La Presse a obtenu les informations réclamées il y a deux semaines en commission parlementaire par le député péquiste Jean Garon, critique en matière de transports. Ce dernier avait soulevé les cas de MM. André Thibault et M. Pierre Mercier, nommés à la Commission des transports en 1992.



Sam Elkas

Le ministre des Transports, Sam Elkas, avait soutenu devoir s'informer des détails de la situation auprès de la Commission. Selon les renseignements obtenus par La Presse, nommé en juillet 1992, M. Thibault s'est vu rembourser 22 437 \$ en frais de voyage uniquement pour se rendre à son travail, depuis sa nomination en juillet 1992.

Ancien député libéral de Bellechasse (1973 à 1976) et ex-permanent du PLQ, M. Pierre Mercier a

pour sa part obtenu 14 800 \$ de remboursement pour se rendre au bureau, à Montréal, depuis sa nomination en novembre 1992.

Selon les renseignements obtenus par La Presse, le président de la Commission, Germain Beaudry, avait déjà prévenu le ministre Elkas dans un passé récent que ces dépenses seraient difficilement justifiables si elles étaient étalées au grand jour.

La Commission évalue que grosso modo, sur 45 semaines de travail en un an, il en coûterait entre 33 000 \$ et 42 000 \$ de fonds publics seulement en frais de voyage et de subsistance pour ces commissaires de Québec, nommés à des postes vacants à Montréal.

AUBAINES-MYSTÈRE

LE VENDREDI 21 MAI ET LE SAMEDI 22 MAI

10% À 25% DE RABAIS

SUR PRESQUE TOUTE* LA MARCHANDISE À PRIX ORDINAIRE, EN SOLDE OU EN LIQUIDATION

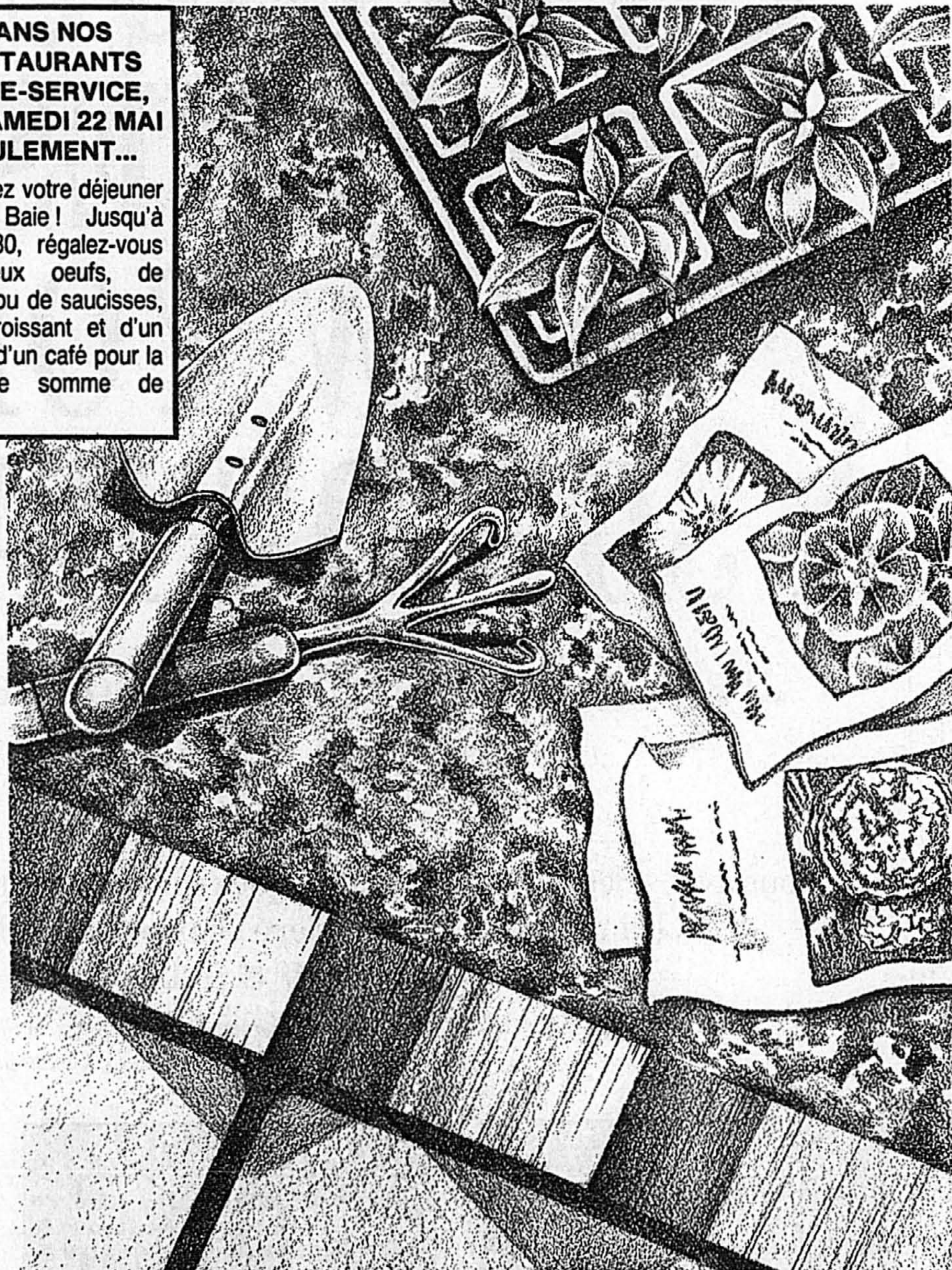
VOTRE AVANTAGE :
LE CHOIX À LA GRANDEUR
DU MAGASIN!

- ★ MODE POUR HOMME ET FEMME
- ★ TENUES POUR ENFANT
- ★ ACCESSOIRES MODE ET CHAUSSURES
- ★ COLLANTS FINS POUR FEMME
- ★ SACS À MAIN ★ BIJOUX MODE
- ★ COFFRETS À BIJOUX
- ★ MEUBLES ET ACCESSOIRES DE NURSERY
- ★ LAMPES ★ ARTICLES MÉNAGERS
- ★ REPRODUCTIONS
- ★ MEUBLES REMBOURRÉS
- ★ MEUBLES PRÊTS À MONTER
- ★ COUVRE-PLANCHERS
- ★ JOUETS ★ PAPETERIE
- ★ FIL À TRICOTER ★ PILES
- ★ APPAREILS PHOTO
- ★ ARTICLES DE SPORT
- ★ MUSIQUE PRÉENREGISTRÉE
- ★ CASSETTES AUDIO ET VIDÉOCASSETTES VIERGES
- ★ FRIANDISES ★ ALIMENTS FINS
- ★ ARTICLES DU RAYON D'OPTIQUE
- ★ STUDIO DE PHOTO... ET AUTRES

* Voyez les exceptions en magasin.

DANS NOS
RESTAURANTS
LIBRE-SERVICE,
LE SAMEDI 22 MAI
SEULEMENT...

● Prenez votre déjeuner à la Baie! Jusqu'à 10 h 30, réglez-vous de deux oeufs, de bacon ou de saucisses, d'un croissant et d'un thé ou d'un café pour la modique somme de 2,69 \$!



AUBAINES EXTRA!
30 % À 50 % DE RABAIS
SUR LE PRIX ORDINAIRE!

MONTRES; HORLOGES; BIJOUX EN ARGENT FIN; BIJOUX DE PIERRES FINES; BAGAGES; VAISSELLE ROYAL ALBERT ET JOHNSON BROS; ARGENTERIE CREUSE; VERRES À PIED ET ARTICLES-CADEAUX; ACCESSOIRES DÉCORATIFS; LINGE DE MAISON; RIDEAUX; CHAMBRES À COUCHER ET SALLES À MANGER; MEUBLES D'APPOINT FOUR WINDS; TABLES D'APPOINT; MEUBLES AUDIO-VIDÉO; ÉLÉMENTS MURAUX; MATELAS ET SOMMIERS.

AUBAINES EXTRA!

10 % DE RABAIS

SUR LE PRIX ORDINAIRE DES GROS ET PETITS ÉLECTROMÉNAGERS; DES BARBECUES; DES APPAREILS D'HYGIÈNE PERSONNELLE; DU LINGE DE MAISON EN PAQUET ÉCONOMIQUE; AINSI QUE SUR LE BAS PRIX AU QUOTIDIEN DE LA VAISSELLE EN PORCELAINE (FINE OU TENDRE) ET DES COUVERTS.

AUBAINES EXTRA!

50 % DE RABAIS

SUR LE PRIX ORDINAIRE! LES BIJOUX EN OR 10 CT ET 14 CT.



LA BAIÉ

Compagnie de la Baie d'Hudson

L'AVANTAGE DES MEILLEURS PRIX